

N° 41
18 NOV.
1999

Page 2101
à 2168

*L*B.O.

BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

ACCUEIL DES ENFANTS ET
ADOLESCENTS ATTEINTS DE
TROUBLES DE LA SANTÉ

Accueil des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé (pages I à XVI)

- *Accueil des enfants et adolescents atteints d'allergies ou d'intolérances alimentaires.*
 - *Accueil des enfants et adolescents atteints de troubles de santé évoluant sur une longue période, dans le premier et second degré.*
- C. n° 99-181 du 10-11-1999 (NOR : SCOE9902478C)*

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 2105 Concours (RLR : 440-0)
Calendrier des concours d'entrée aux grandes écoles - session 2000.
Note du 15-11-1999 (NOR : MENS9902476X)
- 2112 Université de Marne-la-Vallée (RLR : 421-0)
Habilitation à délivrer un titre d'ingénieur diplômé.
A. du 26-10-1999. JO du 3-11-1999 (NOR : MENS9902387A)

PERSONNELS

- 2113 Mutations (RLR : 804-0)
Emplois et procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2000.
N.S. n° 99-180 du 5-11-1999 (NOR : MENP9902405N)
- 2147 Concours (RLR : 711-1)
Second concours d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.
A. du 26-10-1999. JO du 3-11-1999 (NOR : MENP9902385A)
- 2148 Tableau d'avancement (RLR : 625-0b)
Avancement au grade de directeur de CIO.
N.S. n° 99-183 du 10-11-1999 (NOR : MENP9902363N)
- 2149 Personnels de l'enseignement élémentaire (RLR : 723-3b)
Unités de spécialisation 1 et 2 du CAPSAIS - session 2000.
A. du 11-10-1999. JO du 5-11-1999 (NOR : MENE9902151A)
- 2153 Personnels de l'enseignement élémentaire (RLR : 723-3b)
Unités de spécialisation 1 et 2 du CAPSAIS en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française - session 2000.
A. du 19-10-1999. JO du 23-10-1999 (NOR : MENE9902279A)
- 2154 Personnels de l'enseignement élémentaire (RLR : 723-3b)
Organisation du CAPSAIS, unités de spécialisation 1 et 2 - session 2000.
N.S. n° 99-182 du 10-11-1999 (NOR : MENE9902160N)

- 2156 *ERRATUM*
Sécurité du travail (RLR : 610-8)
Comité central d'hygiène et de sécurité.
Réunion du 4-6-1999 (NOR : MENA9901981X)
-

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 2157 Nominations
Inspecteurs d'académie adjoints.
D. du 3-11-1999. JO du 6-11-1999 (NOR : MENA9902298D)
- 2157 Nomination
CAP des IGAENR.
A. du 10-11-1999 (NOR : MENI9902448A)
- 2158 Nomination
Directeur de l'École nationale supérieure de physique de Marseille.
A. du 22-10-1999. JO du 30-10-1999 (NOR : MENS9902311A)
- 2158 Nominations
Présidents des jurys du concours externe de l'agrégation - session 2000.
A. du 15-11-1999 (NOR : MENP9902486A)
- 2159 Nominations
Présidents des jurys du concours interne de l'agrégation et du CAER
correspondant - session 2000.
A. du 15-11-1999 (NOR : MENP9902487A)
- 2160 Titularisation
Maître de conférences des universités-praticien hospitalier.
A. du 25-10-1999 (NOR : MENP9902454A)
- 2160 Nominations
CAPN des professeurs de l'ENSAM.
A. du 15-11-1999 (NOR : MENP9902463A)
- 2161 Nominations
CAPN des professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques
de l'ENSAM.
A. du 10-11-1999 (NOR : MENP9902462A)
- 2161 Nominations
Conseil national des associations éducatives complémentaires
de l'enseignement public.
A. du 22-10-1999. JO du 30-10-1999 (NOR : MENG9902353A)
- 2161 Nominations
Conseil national des associations éducatives complémentaires
de l'enseignement public.
A. du 26-10-1999. JO du 3-11-1999 (NOR : MENG9902381A)
- 2162 Nominations
Candidats ayant obtenu le diplôme d'État de psychologie scolaire -
session juin-juillet 1999.
A. du 1-10-1999. JO du 3-11-1999 (NOR : MENS9902119A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 2164 Vacance de poste
SGASU, adjoint au secrétaire général de l'académie de Paris.
Avis du 10-11-1999 (NOR : MENA9902458V)
- 2165 Vacance de fonctions
Directeur de l'institut de science financière et d'assurances.
Avis du 30-10-1999. JO du 30-10-1999 (NOR : MENS9902312V)
- 2165 Vacance de poste
CASU au rectorat de l'académie de Caen.
Avis du 10-11-1999 (NOR : MENA9902459V)
- 2165 Vacance de poste
Poste au rectorat de la Martinique.
Avis du 10-11-1999 (NOR : MENA9902474V)

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel de l'éducation nationale pour un an au prix de 485 F (73,94 €)
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITE	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		485 F 73,94 €	799 F 121,81 €	664 F 101,23 €	

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Etablissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 03 30 13

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Paris -
Rédactrice en chef : Jacqueline Pelletier - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranhas - Rédacteur
en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction :
Martine Marquet - Maquettistes : Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuk, Bruno Lefebvre,
Karin Olivier, Pauline Ranck ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication, Bureau des publications,
110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET
ABONNEMENTS : CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13.
● Le B.O. est une publication du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

CONCOURS

NOR : MENS9902476X
 RLR : 440-0

NOTE DU 15-11-1999

MEN
 DES A9

Calendrier des concours d'entrée aux grandes écoles - session 2000

I - Concours sur les programmes des classes préparatoires scientifiques offrant une option MP, PC, PSI, TSI, PT

● **École polytechnique (MP et PC) et École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris (PC).** Les 2 - 3 - 4 et 5 mai 2000

Les candidats de l'option TSI composeront au concours Mines-Ponts.

Les candidats de l'option PSI composeront sur les épreuves du concours commun de l'École polytechnique et de l'ENS de Cachan. Les 17 - 18 - 19 et 22 mai 2000.

Pour PT, les candidats composeront sur la banque filière PT gérée par l'ENSAM.

● **Groupe Mines-Ponts, concours communs (MP, PC, PSI).** Les 8 - 9 et 10 mai 2000

- École nationale supérieure des mines de Paris, Saint-Étienne, Nancy

- École nationale supérieure des ponts et chaussées

- École nationale supérieure des télécommunications

- École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne

- École nationale supérieure de techniques avancées

- École nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace

Pour TSI, les candidats composeront au

concours Centrale/Supelec.

Pour PT, les candidats composeront sur la banque filière PT gérée par l'ENSAM (voir infra).

● **Groupe Centrale, concours à épreuves communes (MP, PC, PSI, TSI).** Les 11 - 12 - 15 et 16 mai 2000

- École centrale des arts et manufactures de Paris

- École centrale de Lyon

- École supérieure d'électricité

- École supérieure d'optique

- École centrale de Lille

- École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy (sauf TSI)

- Institut d'informatique d'entreprise (sauf TSI)

- École centrale de Nantes

- Institut supérieur des matériaux du Mans (TSI seulement)

- Institut français de mécanique avancée (TSI seulement)

Pour PT, les candidats composeront sur la banque filière PT gérée par l'ENSAM.

● **École normale supérieure**

- Groupe MPI. Les 18 - 22 - 24 - 25 et 26 mai 2000

- Groupe PC. Les 18 - 19 - 24 - 25 mai 2000

● **École normale supérieure de Lyon**

- Groupe mathématiques et groupe informatique. Les 18 - 19 - 23 - 25 et 26 mai 2000

- Groupe physique et chimie. Les 19 - 23 - 24 - 25 mai 2000

● **École normale supérieure de Cachan**

- Concours groupe MP. Les 19 - 23 - 24 - 25 et 26 mai 2000

- Concours groupe PC. Les 22 - 23 - 24 - 25 mai 2000

- Concours communs ENS Cachan/École polytechnique (voir supra) groupe PSI.

Les 17 - 18 - 19 et 22 mai 2000

- Concours groupe PT (voir infra) banque filière PT gérée par l'ENSAM.

Du 2 au 15 mai 2000

- Concours groupe TSI. (voir infra) concours communs polytechniques

Nota : Certaines épreuves des groupes MP et PC seront communes aux concours des trois Écoles normales supérieures

● **Concours communs polytechniques**

MP, PC, PSI, TPC. Les 28 avril - 17 - 18 et 19 mai 2000

Les candidats à l'École navale (options MP, PC, PSI) composeront les 28 et 29 avril ⁽¹⁾, les 17 - 18 et 19 mai 2000.

Les candidats à l'ENS de Cachan composeront en TSI les 28 - 29 avril ⁽²⁾ - 2 - 3 et 4 mai 2000.

Pour PT, les candidats composeront sur la banque, filière PT gérée par l'ENSAM (voir infra).

TSI. Les 28 avril - 2 - 3 et 4 mai 2000

● **Écoles de physique**

- École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon

- École nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Bordeaux

- Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen

- École française de papeterie et des industries graphiques de Grenoble

- École nationale supérieure d'électrochimie et d'électrometallurgie de Grenoble

- École nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Grenoble

- École nationale supérieure d'hydraulique et de mécanique de Grenoble

- École nationale supérieure d'ingénieurs électriciens de Grenoble

- École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble

- École nationale supérieure de physique de Grenoble

- École supérieure de mécanique de Marseille

- École nationale supérieure de physique de Marseille

- École nationale supérieure des industries textiles de Mulhouse

- École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy

- École nationale supérieure de géologie de Nancy

- École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers

- École nationale supérieure de physique de Strasbourg

- École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique de Toulouse

- École nationale supérieure d'ingénieurs de constructions aéronautiques de Toulouse

- École nationale supérieure d'ingénieurs de génie chimique de Toulouse

- École nationale supérieure d'ingénieurs de mécanique et d'énergétique de Valenciennes

- Centre d'études supérieures des techniques industrielles de Saint-Ouen - Toulon

- École supérieure d'ingénieurs en génie des technologies industrielles de Pau

- École nationale supérieure des études et techniques d'armement de Brest (recrutement civil)

- École nationale de l'aviation civile. Élèves ingénieurs. Le recrutement s'effectue sur les concours communs polytechniques dans les options MP, PC et PSI. Ingénieurs civils fonctionnaires territoriaux.

● **Écoles de chimie**

- École nationale supérieure de synthèses, de procédés et d'ingénierie chimique d'Aix-Marseille

- École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux

- École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand

- École nationale supérieure de chimie de Lille

- École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges

- École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon

- École nationale supérieure de chimie de Montpellier

- École nationale supérieure de chimie de Mulhouse

- École nationale supérieure des industries chimiques de Nancy

1 - Épreuve de français (synthèse) concours navale.

2 - Épreuve de dissertation (ENS Cachan).

- École nationale supérieure de chimie de Paris
- École nationale supérieure de chimie de Rennes
- École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg
- École nationale supérieure de chimie de Toulouse
- **EEI (École supérieure d'ingénieurs de Marseille, École supérieure d'ingénieurs en électronique et électronique de la CCIP, Institut supérieur de micro-électronique appliquée).** Les 22 – 23 et 24 mai 2000
- **École nationale de la statistique et de l'administration économique**
 - Option mathématiques MP. Le 29 mai 2000.
 - Option économie (Khâgnes S) et (prépas commerciales). Les 30 et 31 mai 2000
- **École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (MP).** Les 23 et 24 mai 2000
- **École nationale de la météorologie (MP, PC).** Les 23 et 24 mai 2000
- **Institut national des télécommunications**
Banque de notes Mines-Ponts pour l'École d'ingénieurs et banque filière PT.
- **Banque ARCHIMEDE: filières MP et PC (concours e3a), PSI (concours e4a), PT (Banque filière PT).**
École d'ingénieurs en informatique pour l'industrie de Tours, École d'ingénieurs de Cherbourg, École d'ingénieurs en génie informatique et productique de Valenciennes, École d'ingénieurs de Tours, École d'ingénieurs du Val de Loire, École nationale supérieure de Bourges, École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges, École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans, École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion, École nationale supérieure des technologies et industries du bois d'Epinal, École supérieure de l'énergie et des matériaux d'Orléans, École supérieure d'ingénieurs d'Anancy, École supérieure d'informatique et applications de Lorraine, École supérieure d'ingénieurs de Chambéry, École supérieure d'ingénieurs de Nice Sophia-Antipolis, École supérieure d'ingénieurs de l'Université de Poitiers, École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de Dijon, École supérieure des procédés électronique et optique

- d'Orléans, École supérieure des sciences appliquées pour l'ingénieur de Mulhouse, École supérieure en sciences informatiques de Sophia-Antipolis, École supérieure des sciences et techniques de l'ingénieur de Nancy, Formation d'ingénieurs de l'université Paris-Sud d'Orsay, Institut Charles Fabry de Marseille, Institut de formation supérieure en informatique et communication de Rennes, Institut des sciences et des techniques de l'ingénieur de Lyon, Institut des sciences de l'ingénieur de l'Université de Toulon, Institut Galilée de Paris 13, Institut de sciences et technologie de Paris 6, Institut supérieur des techniques avancées de Saint-Étienne, Institut des sciences et techniques des Yvelines, Institut universitaire des sciences pour l'ingénieurs de Marseille, Institut universitaire des systèmes thermiques industrielles de Marseille, Polytechnique Nantes (fusion École supérieure atlantique d'ingénieurs en génie électrique de Saint-Nazaire, Institut de recherche et d'enseignement supérieur aux techniques de l'électronique de Nantes, Institut des sciences de l'ingénieur en thermique, énergétique et matériaux de Nantes), Réseau Eiffel (Institut des sciences de l'ingénieur de Clermont-Ferrand, École universitaire d'ingénieurs de Lille, Institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier II, Institut de sciences et techniques de Grenoble. Les 2 - 3 - 4 et 5 mai 2000.
- **École supérieure de l'énergie et des matériaux d'Orléans PSI (concours e4a géré par l'ENSAM/ESTP) et PT :** Banque filière PT géré par l'ENSAM. Les candidats de l'option TSI composeront sur les épreuves de la banque TSI des concours communs polytechniques.
- **École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix (MP, PC et TPC).** Les 11 et 12 mai 2000.
Les candidats des options PT composeront sur les épreuves de la banque filière PT gérée par l'ENSAM.
Ceux de l'option TSI composeront sur les épreuves de la banque des concours communs polytechniques et ceux de l'option PSI composeront sur les épreuves de la banque e4a.
- **École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg filières PC et PSI.** Les 23 - 24 et 25 mai 2000

● **Écoles nationales supérieures des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, Douai, Nantes**

- Concours communs SUP épreuves écrites. Les 22 et 23 mai 2000

- Concours SPE: PT (banque filière PT gérée par l'ENSAM) - SI (banque CCP) - MP, PC, PSI (banque de notes concours Mines-Ponts).

● **École spéciale de travaux publics du bâtiment et de l'industrie (MP, PC) (e3a géré par l'ESTP/ENSAM).**

Pour les options PSI (e4a géré par l'ENSAM/ESTP) et PT (banque filière PT gérée par l'ENSAM). Les 2 - 3 - 4 et 5 mai 2000

● **École de l'Air.** Les 2 - 3 et 4 mai 2000

● **École navale (MP, PC, PSI).** Voir concours communs polytechniques.

● **École nationale supérieure d'ingénieurs des études et techniques d'armement de Brest** recrute sur les concours communs polytechniques dans les options MP, PC, PSI et TSI.

● **Institut supérieur d'électronique de Paris,** filières MP, PC et PSI (e4a géré par l'ENSAM/ESTP) et filière PT, banque filière PT (voir infra), filière TSI recrutement sur la banque des concours communs polytechniques (voir supra).

● **ECRIN -** Épreuves communes de recrutement pour les écoles d'ingénieurs suivantes:

École spéciale de mécanique et d'électricité de Paris, École française d'électronique, d'informatique de Paris, École internationale des sciences du traitement de l'informatique de Cergy, Institut textile et chimique de Lyon, École supérieure d'informatique, électronique automatique de Paris, Louis de Broglie, Institut supérieur d'électronique de Nord, Institut supérieur d'électronique de Toulon, Institut supérieur d'électronique de Bretagne, École supérieure des techniques industrielles et des textiles de Villeneuve d'Ascq, École supérieure d'électronique d'Angers, École supérieure de chimie organique et minérale de Cergy, (MP, PC) (e3a géré par l'ESTP/ENSAM, PSI (e4a géré par l'ENSAM/ESTP). Les 2 - 3 - 4 et 5 mai 2000

● **Groupe ENSAM - Concours commun :** banque filière PT. Les 2 - 3 - 4 - 5 - 9 - 10 - 11 - 12 et 15 mai 2000

- École nationale supérieure d'arts et métiers

- École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg

- École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications

- École nationale supérieure de céramique industrielle

- École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique Paris-Amiens

Option MP et PC. Les candidats composeront sur les épreuves organisées par l'ENSAM (concours e3a). Les 2 - 3 - 4 et 5 mai 2000

École nationale supérieure d'arts et métiers, École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie de Paris, École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg, ECRIN, ARCHIMEDE (e4a) + banque de notes Institut supérieur d'électronique et Paris, Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand, École centrale d'électronique de Paris, École d'ingénieurs du Pas-de-Calais, École d'électricité, de production et des méthodes industrielles de Cergy, École supérieure d'ingénieurs en génie électrique de Mont-Saint-Aignan, École supérieure des industries textiles d'Épinal, Institut supérieur des matériaux du Mans, Institut d'ingénierie informatique de Limoges.

Option PSI. Les 2 - 3 - 4 et 5 mai 2000

École nationale supérieure d'arts et métiers, École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie de Paris, École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg, ECRIN, ARCHIMEDE (e4a) + banques de notes Institut supérieur d'électronique de Paris, Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand, École supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications d'Avon, École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix, École centrale d'électronique de Paris, École d'ingénieurs du Pas-de-Calais, École d'électricité, de production et des méthodes industrielles de Cergy, École supérieure d'ingénieurs en génie électrique de Mont-Saint-Aignan, École supérieure des industries textiles d'Épinal, Institut supérieur des matériaux du Mans, Institut d'ingénierie informatique de Limoges.

Option TSI. Les candidats composeront sur les épreuves de la banque organisée par le groupe Centrale.

- **Institut textile et chimique de Lyon** (MP, PC, PSI) banque e3a et e4a, banque filière PT gérée par l'ENSAM.
- **École internationale des sciences du traitement et de l'information** MP, PC, PSI banque ECRIN, PT, banque filière PT gérée par l'ENSAM.

● **Concours commun TPE MP, PC, PSI.** Les 8 - 9 et 10 mai 2000

Ce concours est commun aux écoles suivantes:

- École nationale des travaux publics de l'État
- École nationale des sciences géographiques
- École nationale des travaux maritimes
- École nationale de la météorologie
- École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai
- Et fonctionne en banque d'épreuves par l'École des ingénieurs de la ville de Paris

● **ENTPE** fonctionnaire TSI sur concours communs polytechniques.

II - Concours sur les programmes des classes de type biologie BCPST

- École normale supérieure
 - École normale supérieure de Lyon
 - École normale supérieure de Cachan
- Groupe BCPST. Les 10 - 11 - 12 - 15 et 16 mai 2000

● **Banque groupe "AGR"** (filiales BCPST et TB) Les 2 - 3 - 4 - 5 et 9 mai 2000

● **Concours A et AE**

- Institut national agronomique de Paris-Grignon
 - Écoles nationales supérieures agronomiques de Rennes, Montpellier, Nancy et Toulouse
 - École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy
- formation des ingénieurs forestiers de l'École nationale du génie rural des eaux et des forêts de Nancy

- École nationale supérieure d'horticulture et d'aménagement du paysage d'Angers
- Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (formation initiale des ITA)

- Écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux et Clermont-Ferrand
- École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes

- École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation de Dijon
- École nationale supérieure de chimie de Lille
- École nationale supérieure de chimie de Montpellier

- École nationale supérieure de chimie de Paris
- École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris

- Banque ARCHIMEDE (filière BIO), École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges, École supérieure d'ingénieurs de Chambéry, École supérieure d'ingénieurs de l'Université de Poitiers, École supérieure de microbiologie et de sécurité alimentaire de Brest, Institut agricole et alimentaire de Lille, Institut de sciences et techniques de Grenoble, Institut des sciences de l'ingénieur de Clermont-Ferrand, Institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier II, École nationale supérieure des technologies et industries du bois d'Épinal, Institut de sciences et technologies de l'université de Paris VI et École supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux.

● **G2E.** Les 17 - 18 et 19 mai 2000

- École nationale supérieure de géologie de Nancy

- École supérieure de l'énergie et des matériaux d'Orléans

- École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg

(concours d'admission aux écoles d'ARCHIMEDE : École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges, École supérieure de l'énergie et des matériaux d'Orléans), Institut des sciences et techniques de Grenoble.

● **Institut national supérieur de formation agro-alimentaire.** Les 25 et 26 mai 2000. (Concours d'entrée en 1ère année).

III - Concours sur les programmes des classes "VETO" (concours A)

● **Écoles nationales vétérinaires de Lyon, Maisons-Alfort, Nantes et Toulouse.** Les 23 - 24 et 25 mai 2000

IV - Concours sur les programmes des classes économiques et commerciales

● **Épreuve de techniques de gestion commune** ⁽¹⁾ aux établissements de haut enseignement

(1) : Épreuve de TG - informatique et droit

commercial réservée aux titulaires d'un baccalauréat de technicien – option technologique.
Le 9 mai 2000

● **Banque commune d'épreuves écrites** pour le haut enseignement commercial - École des hautes études commerciales - École supérieure des sciences économiques et commerciales - École supérieure de commerce de Paris - École européenne des affaires - École supérieure de commerce de Lyon - École de hautes études commerciales du Nord, NEGOSUP, Écoles supérieures de commerce d'Amiens, Brest, Chambéry, Clermont, Dijon, Grenoble, Le Havre, Caen, La Rochelle, Lille, Montpellier, Nantes, Nice, Pau, Poitiers, Rennes, Saint-Étienne, Toulouse, Tours, Troyes, Institut d'études commerciales supérieures de Strasbourg. Les 2 - 3 - 4 - 5 - 9 - 10 - 11 - 12 - 15 - 16 - 17 - 18 mai 2000

Nota

a) Le calendrier détaillé des épreuves sera fourni aux candidats avec le dossier d'inscription ;

b) L'INT Management recrute sur des épreuves de la banque commune ;

c) L'École nationale supérieure de la statistique et de l'administration économie, option économique, utilise l'épreuve d'histoire et géographie économiques de l'ESSEC fixée le 4 mai 2000. Autres épreuves : les 30 et 31 mai 2000

d) L'École nationale d'assurance (institut du CNAM) recrute sur des épreuves de la banque commune ;

e) L'École spéciale militaire de Saint-Cyr, concours sciences économiques et sociales, recrute sur des épreuves de l'option économique de la banque commune (voir in fine) ;

f) L'École normale supérieure de Cachan recrute des admissibles à certaines écoles de la banque commune.

● **ERICOME** (banques d'épreuves écrites communes aux Écoles supérieures de commerce de Bordeaux, Marseille, Reims, Rouen, ainsi qu'à l'Institut commercial de Nancy. Les 22 - 23 et 24 mai 2000

● **École supérieure libre des sciences commerciales appliquées et Institut supérieur de commerce non précisé**

● **École supérieure de gestion.** Les 25 et 26 mai

2000

● **L'Institut supérieur de commerce international de Dunkerque** recrute sur des épreuves de la banque commune.

● **L'Institut des hautes études économiques et commerciales de Bordeaux et Paris.** Les 25 et 26 mai 2000

V - Concours sur les programmes des classes littéraires

● **École normale supérieure** - Section des lettres - Groupe lettres (A/L). Les 19 - 22 - 23 - 24 - 25 et 26 mai 2000

- Groupe sciences sociales (B/L) - banque ENS. Les 25 - 28 avril - 2 - 3 - 4 - 5 mai 2000

● **École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud**

- Série sciences économiques et sociales banque ENS. Les 25 - 28 avril - Les 2 - 3 - 4 - 5 mai 2000

- Séries sciences humaines, lettres et langues vivantes Les 25 et 28 avril - 2 - 3 - 4 et 5 mai 2000

● **École normale supérieure de Cachan**

- Concours sciences sociales banque ENS. Les 25 - 28 avril - 2 - 3 et 8 mai 2000

- Concours langues étrangères. Les 25 et 28 avril - 2 - 4 et 5 mai 2000

Nota : Les épreuves du concours "langues étrangères" de l'École normale supérieure de Cachan sont communes aux épreuves du concours de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud (série langues vivantes, excepté la géographie).

● **École nationale des Chartes.** Les 29- 30 et 31 mai 2000

VI - Concours sur programmes particuliers

● **École normale supérieure de Cachan**

- Concours génie électrique, génie mécanique, génie civil: banque ENSEA.

- Concours arts, création industrielle. Les 9 - 10 - 11 - 12 mai 2000

- Concours D1, économie, droit et gestion. Les 9 - 10 - 11 mai 2000

- Concours D2, économie et gestion. Les 9 - 10 - 11 - 12 mai 2000.

Autres concours concernant l'École normale

supérieure de Cachan (concours d'admission en 3ème année - Post maîtrise et diplômés d'ingénieurs). Les 4 - 5 - 6 avril 2000

● **École normale supérieure** (2ème concours F/S) et deuxième concours de l'École normale supérieure de Lyon. Les 19 - 20 et 21 juin 2000

● **École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix**: Concours B s'adressant aux candidats titulaires d'un DUT ou d'un DEUG A (épreuves orales le 12 juin 2000).

Les candidats ATS composeront sur les épreuves de la banque ATS.

● **Concours commun national d'entrée dans certaines écoles d'ingénieurs** réservé aux titulaires du DEUG - mention sciences - section A. Les 9 - 10 - 11 mai 2000

● **Concours commun** à l'Institut national agronomique de Paris-Grignon, à l'École nationale supérieure d'horticulture et d'aménagement du paysage d'Angers, aux Écoles nationales supérieures agronomiques de Rennes, Montpellier, Nancy et Toulouse et à l'École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy, réservé aux titulaires du DEUG - mention sciences. Les 15 et 16 mai 2000

● **Écoles nationales vétérinaires** - concours B. Les 16 et 17 mai 2000

● **École polytechnique féminine**

- Concours bac S non précisé

- Concours réservé aux titulaires du BTS, DUT, DEUG, mention sciences, section A, SPE, Maîtrises. Les 2 - 3 et 4 juillet 2000

● **Corps technique et administratif des armées**

- Concours réservé aux titulaires du DEUG toutes mentions. Les 26 et 27 avril 2000

● **École spéciale militaire de Saint-Cyr**

- Options lettres et sciences humaines. Les 9 - 11 - 15 - 16 et 17 mai 2000

- Options sciences-économiques et sociales (banque CCIP). Les 2 - 9 - 15 - 16 et 17 mai 2000

- Option sciences : banque d'épreuves des concours communs polytechniques MP, PC, PSI. Les 28 avril - 17 - 18 et 19 mai 2000

- Concours DES (diplômes de l'enseignement supérieur). Les 23 et 24 mai 2000

● **Écoles nationales d'ingénieurs de Belfort, Brest, Metz, Saint-Étienne, Tarbes**

- Épreuves écrites (non précisé)

● **École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg**

- Cycle de formation d'architectes

- Épreuves écrites probatoires d'aptitude artistique. Le 24 mai 2000

- Épreuves écrites. Les 25 et 26 mai 2000

● **École nationale de l'aviation civile**

- Ingénieurs du contrôle et de la navigation aérienne (DUT, BTS, DEUG). Les 12 - 13 et 14 avril 2000

- Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne (BTS électronique, DUT, génie électrique, TSI. Les 18 - 19 et 20 avril 2000

- Élèves pilotes de ligne. Le 17 avril 2000

● **Banque DUT/BTS organisée par l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy**

École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy, École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg, École nationale supérieure d'arts et métiers, École normale supérieure de Cachan, École d'ingénieurs de Tours, École française d'électronique, d'informatique de Paris, École supérieure d'informatique, électronique, automatique de Paris, École supérieure d'informatique, électronique, automatique Ouest, École supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications d'Avon, École spéciale de mécanique et d'électricité Sudria/Paris, École supérieure d'ingénieurs en génie électrique de Mont-Saint-Aignan, École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique d'Amiens, École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique de Paris, École d'électricité, de production et des méthodes de Cergy, Institut supérieur des matériaux du Mans, Institut d'ingénierie informatique de Limoges, École centrale d'électronique de Paris. Écrit les: (non précisé)

Oral : du 22 au 24 juin 2000

● **Concours ATS organisé par l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy**

École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy, École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg, École nationale supérieure d'arts et métiers, École centrale de Lille, École centrale de

Nantes, École d'ingénieurs de Tours, École supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications d'Avon, École supérieure d'informatique, électronique, automatique de Paris, École supérieure d'informatique, électronique, automatique Ouest, École spéciale de mécanique et d'électricité Sudria/Paris, École supérieure d'ingénieurs en génie électrique de Mont-Saint-Aignan, École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique d'Amiens, École nationale

d'ingénieurs de Tarbes, École d'électricité, de production et des méthodes de Cergy, Institut supérieur des matériaux du Mans, Institut d'ingénierie informatique de Limoges, École centrale d'électronique.

Écrit : les 18 et 19 mai 2000

Épreuves orales: les 26 et 27 juin 2000

● **INT Management**

- Concours prépas scientifiques, prépas ENSC, DEUG sciences et sciences économiques et DUT gestion ou informatique. Les 25 et 26 mai 2000.

UNIVERSITÉ
DE MARNE-LA-VALLÉE

NOR : MENS9902387A
RLR : 421-0

ARRÊTÉ DU 26-10-1999
JO DU 3-11-1999

MEN
DES A12

H habilitation à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Vu Code du trav. not. art. L. 115-1 et suivants et R. 117-1 et suivants; L. n° 71-577 du 16-7-1971 not. art. 8 et 9; L. n° 84-52 du 26-1-1984 not. art. 5; D. n° 85-685 du 5-7-1985; avis de la comm. des titres d'ingénieurs du 13-10-1998 et du 14-9-1999

Article 1 - L'université de Marne-la-Vallée est habilitée à délivrer un titre d'ingénieur diplômé dans les spécialités informatique et réseaux et mécanique, au titre de la formation initiale par apprentissage, en convention avec l'association Ingénieurs 2000.

Article 2 - L'habilitation est accordée pour une durée de trois ans à compter de la rentrée de 1998 pour la spécialité informatique et réseaux. L'habilitation est accordée pour une durée de deux ans à compter de la rentrée de 1999 pour la spécialité mécanique.

Article 3 - Le titre d'ingénieur diplômé

mentionné à l'article 1er ci-dessus prend les dénominations : "ingénieur des techniques de l'industrie, spécialité informatique et réseaux, diplômé de l'université de Marne-la-Vallée" et "ingénieur des techniques de l'industrie, spécialité mécanique, diplômé de l'université de Marne-la-Vallée".

Article 4 - La directrice de l'enseignement supérieur et le président de l'université de Marne-la-Vallée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 octobre 1999

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
La directrice de l'enseignement supérieur
Francine DEMICHEL

P PERSONNELS

MUTATIONS

NOR : MENP9902405N
RLR : 804-0

NOTE DE SERVICE N°99-180
DU 5-11-1999

MEN
DPE D1

Emplois et procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2000

Texte adressé aux présidents des universités; aux présidents et directeurs des grands établissements; aux directeurs des établissements publics administratifs relevant de l'enseignement supérieur; aux recteurs d'académies, chanceliers des universités; au directeur de l'académie de Paris

■ Les emplois d'enseignants du second degré à pourvoir le 1er septembre 2000 dans les établissements d'enseignement supérieur doivent l'être selon une procédure rigoureuse pour répondre à l'exigence de bonne organisation tant de la rentrée scolaire que de la rentrée universitaire.

Le calendrier de la campagne d'affectation 2000 est maintenu par rapport à celui de l'an dernier, afin de permettre aux recteurs de proposer au mouvement intra-académique des personnels du second degré les postes libérés dans les établissements du second degré par l'affectation de leurs titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur. Cet objectif suppose que les établissements veillent au respect des délais fixés à cette fin.

La présente note de service définit donc la procédure d'organisation des affectations, propose des documents-types pour le traitement des dossiers et arrête le calendrier relatif aux affectations.

I - PUBLICATION D'EMPLOIS À POURVOIR

La présente note de service comporte en annexe 6 la liste des emplois du second degré à pourvoir dans les établissements de l'enseignement supérieur et indique, pour chaque poste, outre l'établissement, un champ disciplinaire ou, le cas échéant, le domaine spécifique de compétence. Conformément aux dispositions de la note DES-DPE en date du 13 juillet 1999 relative à la préparation de la rentrée universitaire 2000, la nature budgétaire de l'emploi n'est plus mentionnée.

II - LES CONDITIONS DE CANDIDATURE POUR UNE AFFECTATION

1 - Les conditions

Le principe de base est que les emplois ouverts au recrutement dans l'enseignement supérieur seront pourvus par des professeurs agrégés.

Exception pourra être faite à ce principe:

- dans les disciplines où l'agrégation n'existe pas,
- en l'absence de candidatures de professeurs agrégés,
- en cas de désistement de tous les candidats agrégés classés,
- lorsque l'emploi est implanté dans un institut universitaire de formation des maîtres,
- lorsque l'emploi est offert en éducation physique et sportive,
- lorsque le candidat retenu, professeur certifié, est déjà affecté sur un poste de PRAG ou de PRCE dans l'enseignement supérieur, dans le même établissement ou dans un autre établissement.

Ces enseignants candidats peuvent être titulaires ou stagiaires de l'enseignement public, en activité ou en position de disponibilité, détachement, report de nomination ou congés divers.

2 - Le dossier de candidature

Il comporte:

- a) la fiche (annexe 1) que les candidats doivent compléter en indiquant leur numéro d'immatriculation de l'éducation nationale (NUMEN). Ce document est disponible dans tout établissement d'enseignement supérieur (service des personnels enseignants),
- b) un curriculum vitae détaillé,
- c) une copie du dernier arrêté justifiant leur dernier classement dans un corps et un grade de personnel enseignant,
- d) une copie du dernier arrêté justifiant leur dernière affectation,
- e) pour les personnels en position autre que l'activité, une copie de l'arrêté indiquant leur position administrative (détachement, disponibilité, service national, congé, décision de report de nomination, arrêté de congé sans traitement...),
- f) une lettre de motivation adressée au chef d'établissement auprès duquel ils déposent leur candidature.

Le dossier de candidature doit être adressé à l'établissement **au plus tard le 18 décembre 1999**, le cachet de la poste faisant foi.

III - EXAMEN DES DOSSIERS PAR LES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements adressent aux candidats un accusé de réception.

Les établissements disposent d'un mois, jusqu'au **21 janvier 2000**, pour recueillir tous avis utiles sur les candidatures reçues. Le chef d'établissement peut, le cas échéant, constituer et réunir une commission ad hoc chargée d'examiner et classer ces candidatures. Ces avis doivent lui permettre de présenter, par ordre préférentiel, les dossiers qui paraissent les mieux adaptés au profil du poste à pourvoir.

Les établissements présentent le résultat de l'examen des candidatures sur le document fi-

gurant en annexe 2 (adressé à tous les établissements). Ce document est établi pour chaque emploi offert et classe les trois premiers enseignants sélectionnés pour ce poste (l'établissement peut, s'il le souhaite, classer plus ou moins de trois enseignants).

IV - INFORMATION DES CANDIDATS

Les résultats de la procédure de choix sont communiqués à tous les candidats, retenus ou non, par l'établissement d'enseignement supérieur affectataire de l'emploi à l'aide du document figurant en annexe 3.

Le candidat classé en première position doit retourner à l'établissement, **dans les huit jours**, délai de rigueur, le document annexe 4, qui constitue son engagement à rejoindre sa nouvelle affectation. Un candidat retenu, s'il exerce déjà dans l'enseignement supérieur, doit faire parvenir son acceptation revêtue de l'avis de son chef d'établissement.

Un candidat qui ne répond pas sous huit jours doit être considéré par l'établissement comme renonçant à cette affectation. L'établissement invite alors le candidat classé après celui-ci à accepter le poste.

Les établissements veilleront à appeler l'attention du candidat ayant accepté le poste sur sa situation administrative et à recueillir copie des documents nécessaires:

a) si le candidat, admis au concours de l'agrégation, ou, le cas échéant, au CAPES, est en situation de report de nomination pour effectuer une année supplémentaire de formation dans une école normale supérieure, il doit demander au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (direction des personnels enseignants, sous-direction du recrutement) que sa nomination dans le corps des professeurs agrégés ou des professeurs certifiés soit prononcée;

b) si le candidat est placé en congé sans traitement pour exercer des fonctions d'allocataire moniteur normalien (AMN) ou d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), il devra préciser la date à laquelle sa réintégration doit prendre effet (date de fin de contrat ou 1er septembre). Il doit s'assurer que sa titularisation a été demandée au ministère de

l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (direction des personnels enseignants, sous-direction des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et d'orientation et des personnels non affectés en académie, bureau DPE C6);

c) si le candidat retenu est en position de détachement pour exercer hors de l'éducation nationale ou pour exercer des fonctions d'ATER, il doit demander au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie (direction des personnels enseignants, sous-direction des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et d'orientation et des personnels non affectés en académie) sa réintégration en position d'activité;

d) si le candidat est en disponibilité, congé parental, congé de formation, congé de mobilité ou au service national, il doit demander à l'autorité qui l'a placé dans cette position (recteur ou bureau DPE C6) de prononcer sa réintégration en position d'activité en vue d'être affecté dans l'enseignement supérieur;

e) si le candidat est déjà affecté dans l'enseignement supérieur, il doit recueillir l'avis de son chef d'établissement (l'avis est apposé sur l'annexe 4).

V - TRANSMISSION DES PROPOSITIONS D' AFFECTATION

V.1 Composition du dossier d' affectation d' un enseignant

Le dossier est constitué dans une chemise portant les indications suivantes: nom de l'établissement; numéro de l'emploi; discipline ou domaine spécifique de compétence; nom et prénom du professeur classé au premier rang; il rassemble les documents énumérés ci-dessous:

- déclaration de candidature (annexe 1),
- classement de l'établissement (annexe 2),
- acceptation du candidat (annexe 4),
- copie de toutes les pièces exigées du candidat au chapitre II a, b, c, d, e, f, ainsi que, le cas échéant, de celles qui sont relatives à sa situation décrite aux paragraphes a, b, c, d, e, du cha-

pitre IV ci-dessus,

- un extrait du procès verbal de la commission adhoc,
- le dossier du candidat retenu devra en outre comporter la pièce justifiant le départ définitif du précédent titulaire. En l'absence de cette pièce, il ne sera pas donné suite à la proposition de l'établissement,
- la liste nominative des enseignants ayant déposé un dossier de candidature, indiquant leur corps et leur établissement d'exercice, à l'exclusion des candidats classés,
- le récapitulatif (annexe 5).

V.2 Transmission des dossiers

L'établissement dresse une seule liste récapitulative par ordre de numéro de tous les emplois publiés pourvus ou non dans l'établissement.

- Elle mentionnera en regard de chaque emploi:
- le nom du professeur classé au premier rang pour les emplois pourvus,
 - la mention "état néant" pour les emplois sur lesquels aucun candidat n'est proposé,
 - la mention "non vacant" pour les emplois publiés "S" (susceptible d'être vacant) et qui ne seront pas vacants à la rentrée 2000.

Cette liste, accompagnée d'un exemplaire des procès-verbaux des commissions de choix et des dossiers mentionnés au V-1 ci-dessus sera adressée au ministre (direction des personnels enseignants, bureau DPE D1, 61-65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15).

La transmission de cette liste récapitulative et des dossiers au ministre doit être effectuée dès que la procédure de choix est achevée et **au plus tard le 4 février 2000, 10 semaines après la date de parution de la présente note au Bulletin officiel.**

Les dossiers hors délais ou incomplets, compte tenu des contraintes propres à la gestion des personnels du second degré, seront retournés à l'établissement et les propositions de recrutement considérées demeureront sans effet pour le 1er septembre 2000.

V.3 Traitement des dossiers

Le bureau DPE D1 met en œuvre l'acte juridique d'affectation dès réception des dossiers complets lorsque le candidat retenu est en

activité en 1999-2000 dans le second degré. Dans les autres cas (disponibilité, détachement ...), l'arrêté d'affectation ne peut être pris tant que l'arrêté de réintégration n'a pas été notifié. Le délai supplémentaire induit par cette procédure ne pénalisera ni les établissements ni les intéressés, un avis d'affectation pris par l'autorité compétente étant alors adressé à l'établissement avant l'intervention des arrêtés ministériels.

Les recteurs des académies veilleront à faire la mise à jour des bases de données académiques EPP des enseignants affectés dans leur académie. Il est rappelé à cet égard que les personnels du second degré affectés dans l'enseignement supérieur doivent tous figurer dans les bases académiques sous le code position C117 prévu pour cette situation.

VI - CAS PARTICULIER DES DÉSISTEMENTS INTERVENANT APRÈS LA TRANSMISSION DU DOSSIER DE L'ÉTABLISSEMENT À L'ADMINISTRATION CENTRALE

Dans ce cas, l'établissement constitue d'urgence un dossier pour le candidat classé acceptant le poste. Ce dossier particulier devra comporter :

- la lettre de désistement du candidat initialement retenu,
- les pièces relatives au candidat à affecter en remplacement décrites au V-1 ci-dessus.

Ces documents seront insérés dans une chemise comportant les indications suivantes :

- Nom de l'établissement
- Numéro de l'emploi et discipline
- Désistement de M , recrutement de M

Une telle procédure doit être exceptionnelle si l'information est faite dans les conditions de forme et de délai prescrites dans la présente note de service.

VII - AFFECTATIONS PROVISOIRES

Au terme de l'année universitaire 1999-2000, des établissements peuvent disposer d'emplois d'enseignants du second degré devenus vacants de manière imprévue : c'est le cas en particulier des postes libérés par des enseignants mutés ou recrutés en qualité de maître de conférences. Dans cette hypothèse, il peut être envisagé, si l'intérêt du service l'exige, de procéder à l'af-

fectation à titre provisoire pour un an d'un enseignant du second degré.

J'insiste sur la nécessité d'une gestion prévisionnelle des personnels du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur. Aussi, les postes devenus vacants à la suite d'un départ en retraite ou en congé de fin d'activité ne pourront être pourvus par la procédure des affectations provisoires.

Le dossier de candidature comporte :

- la preuve de la vacance de l'emploi et son motif,
- une demande d'affectation provisoire remplie par l'enseignant qui mentionnera la durée de l'affectation (annexe 1),
- une demande d'affectation provisoire remplie par l'établissement (annexe 2) qui fera apparaître succinctement les raisons qui conduisent au recours à cette procédure,
- un arrêté justifiant le corps, le grade et l'affectation de l'enseignant durant l'année 1999-2000,

- l'avis du recteur de l'académie d'exercice de l'enseignant qui devra comporter un accord explicite au départ de l'enseignant vers l'enseignement supérieur.

L'avis du recteur d'académie est déterminant dans l'acceptation du dossier d'affectation à titre provisoire dans la mesure où cette procédure exceptionnelle se déroule hors du calendrier fixé par la présente note de service. En tout état de cause, après la rentrée scolaire, l'affectation d'un enseignant du second degré ne sera prononcée que si la demande de l'établissement est particulièrement motivée et si les nécessités du service dans le second degré le permettent.

Les affectations provisoires d'enseignants du second degré doivent rester limitées en nombre dès lors que vous aurez mis en œuvre une gestion prévisionnelle des postes adaptée.

Pour répondre à des besoins ponctuels, il est possible de recourir à des professeurs qui, restant administrativement rattachés à leur établissement du second degré, partageront leur service avec un établissement d'enseignement supérieur selon les modalités de la circulaire DPE A1-A2 du 12 juillet 1999. Cette solution doit être concertée avec le recteur et doit per-

A **nnexe 3**

Le président (ou le directeur)
à
M

OBJET : Résultat des commissions de choix des personnels de second degré candidats à une affectation dans l'enseignement supérieur.

Vous avez déposé un dossier de candidature en vue d'être affecté dans l'enseignement supérieur sur l'emploi n° |_|_|_|_|_| à pourvoir au |_|_|_|_|_| 2| 0| 0| 0| (date de la vacance) dans notre établissement.

Les instances de l'établissement, après examen de l'ensemble des dossiers ont:

retenu votre candidature en première position:

Vous disposez de 8 jours au plus pour retourner la lettre ci-jointe d'acceptation et d'engagement à rejoindre ce poste.

retenu votre candidature en 2^e - 3^e position -^e position :

une défection du candidat classé avant vous peut nous amener à vous contacter ultérieurement.

considéré que votre candidature ne pouvait être retenue.

le
Le président

A **nnexe 4**

M
à
Monsieur le président de (ou le directeur de)
Service du personnel enseignant

OBJET : Affectation dans l'enseignement supérieur.

Monsieur le président,

Suite à ma candidature, vous m'informez que les instances de l'établissement ont proposé mon affectation sur l'emploi n° |_|_|_|_|_|.

Je déclare accepter cette affectation et m'engage à rejoindre ce poste au |_|_|_|_|_| 2| 0| 0| 0| (date de la vacance de l'emploi).

Fait à
date et signature

Avis du chef d'établissement d'origine (1):

(Établissement où est actuellement affecté l'intéressé)

Favorable

Défavorable

Dénomination de l'établissement:

Nom et qualité du signataire

(1) si le candidat exerce déjà dans l'enseignement supérieur. Cet avis ne concerne pas les ATER, AMN

Annexe 5

Pièces à joindre à chaque dossier de demande d'affectation:

- la proposition de l'établissement (annexe 2)
- la fiche de candidature (annexe 1)
- les arrêtés justifiant le corps, le grade et l'affectation du candidat proposé
- l'acceptation du candidat proposé (annexe 4)
- le curriculum vitae détaillé
- l'extrait du procès-verbal de la commission de choix
- la lettre de motivation
- le justificatif de la vacance du poste
- la liste des enseignants ayant déposé un dossier de candidature, indiquant leur corps et leur établissement

En cas d'absence de l'une de ces pièces le dossier sera rejeté.

Annexe 6

LISTE DES EMPLOIS DU STATUT SECOND DEGRÉ VACANTS OU SUSCEPTIBLES
DE L'ÊTRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

S : Emploi susceptible d'être vacant.

TOUTES DISCIPLINES

IUFM Aix-Marseille, Marseille, Nouvelles technologies de l'information et de la communication, formation des enseignants des premier et second degrés, 0151

U. de Technologie de Compiègne, Nouvelles technologies de l'information et de la communication, 0228

IUFM Antilles-Guyane, Guyane, Technologies de l'information et de la communication, 0085

IUFM Besançon, Nouvelles technologies, 0089

U. de Besançon, Nouvelles technologies de l'information et de la communication, informatique multimédia, 1022

Univ. Tech. Belfort Montbéliard, Nouvelles techniques éducatives, formation continue, multimédia, 0096

U. Paris XIII (IUT St-Denis), Techniques de l'information et de la communication, multimédia, génie mécanique, 0467

IUFM Grenoble, Préparation aux concours et formation des futurs professeurs des écoles, des lycées et des collèges, technologies de l'information et de la communication, 0146

IUFM Lille, Villeneuve d'Ascq, Éducation aux risques industriels et aux risques majeurs, formation initiale et continue, 0127

IUFM Lille, Villeneuve d'Ascq, Technologies de l'information et de la communication, production d'outils pédagogiques multimédia informatiques, 0174

IUFM Lille, Villeneuve d'Ascq, Communication, 0209

IUFM Lyon, Formation initiale et continue aux technologies nouvelles, 0219

IUFM Montpellier, Montpellier, Formation générale (corps et voix), 0020

IUFM Montpellier, Nîmes, Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, 0133

U. Nancy I, Nouvelles technologies éducatives, 1333
 U. Nancy II (IUT Nancy-Verdun), Verdun, Histoire des arts et expression, 0620
 U. Tours (IUT Tours), Nouvelles technologies de l'information et de la communication, 1223
 ENS Paris, Agrégé préparateur, informatique littéraire, 0078 S
 ENS Paris, Gestion des concours inter ENS, 0177
 IUFM Reims, Nouvelles technologies de l'information et de la communication, 0123
 IUFM Rennes, Technologies de l'information et de la communication, 0138
 U. de Brest, Informatique, systèmes d'information, nouvelles technologies, 0684
 U. Paris X, Formation continue, sciences de l'éducation, 1311

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

U. Aix-Marseille I, Sociologie, 1319
 U. d'Amiens, Sciences sociales (éducation jeunesse), 1077
 U. de Besançon, 1295
 U. Caen (IUT Caen), Mathématiques appliquées, 0629 S
 U. Corte (IUT Corte), Anglais, 0181
 U. Grenoble II, Formation continue, 0694
 U. Grenoble II (IUT B), 1er octobre 2000, traitement de données, 0286
 U. Grenoble III, Développement de l'activité de la formation continue, 0333
 U. de Chambéry, Annecy, Maîtrise de techniques quantitatives et outils informatiques, 0444
 U. Limoges (IUT Limoges), Psychosociologie du travail, 0366
 U. Lyon II, Quantitativiste, 0689
 U. de Tours, Formation continue, 0794
 U. de Poitiers, 1370
 U. de Reims, 1107
 U. Le Havre (IUT Le Havre), 0071
 U. de Rouen, 1062
 U. de Rouen, Histoire des sciences sociales, 1125
 ENS Fontenay-Saint-Cloud, Lyon, Agrégé préparateur, enseignement et suivi des élèves, 0096
 ENS Fontenay-Saint-Cloud, Lyon, Agrégé préparateur, enseignement et suivi des élèves, 0114
 U. d'Evry-Val d'Essonne, Formation continue, 0345

ÉCONOMIE ET GESTION

U. Nouvelle Calédonie, 1er février 2000, 0052
 U. Aix-Marseille III, Nouvelles technologies de l'information et de la communication, 0645 S
 U. Aix-Marseille III, 0710
 Univ Amiens (IUT Aisne), Laon, Option A : administration des entreprises et des collectivités locales, 1122
 IUFM Besançon, Préparation aux concours du professorat des lycées et collèges, formation continue, 0032 S
 U. Besançon (IUT Belfort), 1134
 U. Besançon (IUT Besançon), 0553
 U. Besançon (IUT Besançon), Vesoul, Economie, gestion, logistique, 1174
 U. Besançon (IUT Besançon), Comptabilité générale, comptabilité de gestion, 1318 S
 Univ. Tech. Belfort Montbéliard, 0089
 IEP de Bordeaux, Informatique, organisation et gestion du système informatique, 0041
 U. Bordeaux IV (IUT Bordeaux IV), Bruges, Informatique et gestion, logistique, 0233
 U. Bordeaux IV (IUT Bordeaux IV), Mercatique, 0345 S
 U. Pau (IUT Bayonne), Marketing direct, négociation, distribution, 0455

- IUFM Caen, Enseignement second degré, 0094 S
U. Clermont I (IUT Aubière), Aurillac, Economie générale et économie d'entreprise, 0842
U. Clermont I (IUT Aubière), Gestion, connaissances en informatique, 1072 S
U. Clermont II (IUT Monluçon), Moulins, 1287
U. Corte (IUT Corte), Informatique de gestion, 0055
ENS Cachan, Agrégé préparateur, 0259
U. Paris VIII (IUT Montreuil), Gestion, 0904
U. Paris VIII (IUT Tremblay), Gestion : ingénierie des transports, 0789
U. Paris XII (IUT Seine et Marne), Sénart, 1158
U. Paris XII (IUT Seine et Marne), Fontainebleau, 1267 S
U. Paris XIII, Economie générale et internationale, marketing, gestion, techniques de commerce international, 0959
U. Paris XIII (IUT Villetaneuse), Informatique : système d'information, analyse (méthode Merise), 0141
U. Chambéry (IUT Annecy), Marketing, distribution, marketing direct, 0095
U. Chambéry (IUT Annecy), Le Bourget du Lac, Informatique de gestion, bureautique et télématique, 0456
U. Grenoble II (IUT Valence), Economie, gestion, marketing, 0517
U. de Chambéry, 0263
U. de Chambéry, Institut universitaire de technologie d'Annecy, informatique de gestion, 0351
IUFM Lille, Villeneuve d'Ascq, Option gestion comptable et informatique, formation des professeurs de lycée professionnel, outils de communication et bureautique, 0207
U Littoral (IUT St-Omer-Dunker.), Dunkerque, Gestion, 0436
U Littoral (IUT St-Omer-Dunker.), Dunkerque, Gestion, 0437 S
U. Lille I, Formation continue, 1591
U. Lille I (IUT A), Economie générale et d'entreprise, droit fiscal, civil, des affaires, 0684 S
U. Lille I (IUT A), Economie, gestion administrative, 0841 S
U. Lille II, Formation continue, sciences sociales, 0974
U. Lille II (IUT C), Roubaix, 0944
U. Lille II (IUT C), Roubaix, Gestion comptable et financière, 0946
U. Lille III, 0601
U. Lille III (IUT B), Techniques quantitatives de gestion, 0736
U. Valenciennes (IUT Valencien.), Gestion commerciale, 0085
U. Valenciennes (IUT Valencien.), Gestion comptable, 0134
U. Valenciennes (IUT Valencien.), Gestion administrative, 0484
U. d'Artois, Arras, Informatique et gestion, 0021
U. du Littoral, Formation pour adultes, 0481
U. Limoges (IUT Limoges), Gestion comptable et commerciale, informatique et réseaux, 0360
U. de Limoges, Informatique et gestion, 0764
IUFM Lyon, Villeurbanne, Formation initiale et continue, 0159 S
U. Lyon I, Sciences actuarielles et financières, 1915
U. Lyon I (IUT B), 1402 S
U. Lyon I (IUT B), Marketing, 1550 S
U. Lyon III, 0455
U. Lyon III (IUT Lyon III), Comptabilité, 0457
U. St-Etienne (IUT St-Etienne), Gestion, informatique, 0156 S
U. Montpellier I, 0716
U. Montpellier I, 0742
U. Montpellier I, Comptabilité, marketing, ressources humaines, 0922
U. Montpellier II (IUT Nîmes), 0940

- U. Perpignan (IUT Perpignan), Option b comptabilité, 0266
- U. Metz (IUT Metz), Sarreguemines, 0545
- U. Metz (IUT Metz), Sarreguemines, 0661
- U. Nancy II, 0568
- U. Nancy II (IUT Epinal), Informatique , 0690
- U. Nantes (IUT St-Nazaire), Négociation, distribution, 1488
- U. Nice (IUT Nice), Gestion comptable, financière, fiscalité, 0589
- U. Nice (IUT Nice), 0625
- U. Nice (IUT Nice), Cannes , 1182
- U. Orléans (IUT Bourges), Economie, informatique et gestion, 0291
- U. Orléans (IUT Bourges), Economie et gestion commerciale, 0293
- U. Orléans (IUT Orléans), 0885
- U. de Tours (IUT Tours), 0727
- IEP de Paris, Economie, 0080
- U. Poitiers (IUT Angoulême), Gestion commerciale, marketing, 1224 S
- U. Poitiers (IUT Poitiers), Châtelleraut, 1313
- U. Poitiers (IUT Poitiers), Châtelleraut, 1464
- U. Poitiers (IUT Poitiers), Châtelleraut, 1539 S
- U. de La Rochelle, Comptabilité, gestion, 0276
- U. de Poitiers, Niort, 1200
- U. de Poitiers, 1467
- U. Reims (IUT Reims), Economie et gestion comptable, 1178
- U. Reims (IUT Troyes), Gestion commerciale, 1252
- U. Brest (IUT Quimper), Informatique de gestion, 0469 S
- U. Brest (IUT Quimper), Informatique, mathématiques financières appliquées à la gestion, comptabilité générale, 0470 S
- U. Rennes I (IUT Lannion), Saint-Brieuc, Marketing, 1510
- U. Rennes I (IUT Rennes), Gestion comptable et financière, 0823 S
- U. de Brest, Informatique de gestion, 0757
- U. de Bretagne Sud, Vannes, 0239
- U. de Bretagne Sud (IUT Vannes), Techniques de gestion, 0110 S
- U. Le Havre (IUT Le Havre), Informatique et gestion, 0077 S
- U. Le Havre (IUT Le Havre), 0397
- U. Rouen (IUT Rouen), 0998
- U. de Rouen, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1192
- U. de Rouen, Informatique, 1197
- U. de Rouen, Informatique, 1251
- U. du Havre, 0325
- U. Mulhouse (IUT de Colmar), Marketing, 0031
- U. de Mulhouse, Formation continue, 0444
- U. Toulouse II, 0599
- U. Toulouse II, Foix, Comptabilité, économie, gestion, hôtellerie, 0791
- U. Toulouse II, Informatique et nouvelles technologies, 0843
- U. Toulouse III (IUT A), 1827
- U. Cergy-Pontoise (IUT Cergy-P), Informatique, 0114
- U. Paris X, Gestion, 1307 S
- U. Paris XI (IUT Sceaux), 1262
- U. d'Evry-Val d'Essonne, 0209
- U. de Cergy-Pontoise, Comptabilité et contrôle de gestion, 0117 S

HÔTELLERIE - TOURISME

IUFM Toulouse, Production culinaire, 0060

IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0271

LETTRES CLASSIQUES - GRAMMAIRE

U. d'Avignon, 0202

U. des Antilles-Guyane, Martinique, Techniques d'expression, 0294

U. des Antilles-Guyane, Martinique, Lettres classiques, 0297

IUFM Limoges, Formation initiale et continue des enseignants, 0019 S

U. Montpellier III, Lettres classiques, didactique, 0458

Institut de France, 0001 S

IUFM Poitiers, Angoulême, Formation des professeurs des écoles, 0023

U. de Rouen, Latin, grec, 0915

U. de Rouen, Latin, grec, 1334

LETTRES CLASSIQUES – GRAMMAIRE, LETTRES MODERNES

IUFM Aquitaine, Bordeaux, Formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, 0041

IUFM Nancy-Metz, Grammaire, 0118

LETTRES MODERNES

IUFM du Pacifique, Antenne de Wallis et Futuna, 1er février 2000, formation des instituteurs à compétence territoriale, 0011

U. Polynésie Française, 0051 S

U. Aix-Mars. III (IUT Marseille), 0846

U. Aix-Marseille I, Littérature française, 1204

U. Aix-Marseille III, 0439 S

U. Aix-Marseille III, 0688 S

IUFM Amiens, Laon, 0031

IUFM Amiens, Laon, 0089

IUFM Antilles-Guyane, Guadeloupe, Premier degré, 0025 S

IUFM Antilles-Guyane, Martinique, 0029 S

IUFM Antilles-Guyane, Guyane, 0086

U. Besançon (IUT Besançon), 0544 S

U. de Besançon, Français langue étrangère, 1062 S

U. de Besançon, 1073 S

IUFM Aquitaine, Pau, Formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, 0033

U. Bordeaux I (IUT A), Talence, Communication, 0670 S

U. Bordeaux III, 0550

U. Pau (IUT Bayonne), 0304 S

U. de Pau, Expression française 'droit, économie, gestion', 0474

IUFM Caen, Alençon, Enseignement premier degré, 0026

U. Caen (IUT Caen), Techniques d'expression, 1148

U. Clermont I (IUT Aubière), Communication d'entreprises, 0848 S

U. Clermont II (IUT Monluçon), Expression et communication, 0860

U. Clermont II (IUT Monluçon), Expression et communication, 0861 S

U. Clermont II (IUT Monluçon), Vichy, Expression et communication, 0864 S

U. Clermont-Ferrand II, Enseignement à distance, 0266

U. de Corte, 0110
 IUFM Créteil, Premier degré, 0060
 IUFM Créteil, Second degré, 0061
 IUFM Créteil, Premier degré, 0066 S
 IUFM Créteil, Second degré, 0245
 IUFM Créteil, Premier degré, 0248
 U. Paris XIII (IUT Villetaneuse), Expression, communication, 1089
 IUFM Dijon, Nevers, Formation initiale et continue des maîtres des premier et second degrés, 0032
 U. Grenoble II (IUT Valence), 0698
 U. Grenoble III, Grammaire, français langue étrangère, 0223
 U. de Chambéry, Techniques d'expression française et communication professionnelle, 0346
 IUFM Lille, Villeneuve d'Ascq, 'Gestion de classe', enseignement en secteurs difficiles, formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0136
 IUFM Lille, Douai, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0237
 U. Lille I, Centre université - économie d'éducation permanente, français langue étrangère, 0940
 U. Lille I, Centre université - économie d'éducation permanente, français langue étrangère, 1008 S
 U. Valenciennes (IUT Valencien.), Relations industrielles et internationales, 0074
 U. d'Artois, Arras, Techniques d'expression, 0069
 U. de Valenciennes, Formation continue, 0549
 U. du Littoral, 0041
 INSA de Lyon, 0266
 U. Lyon I (IUT A), Techniques d'expression, 1370
 U. Lyon I (IUT A), Communication, expression, 1663 S
 U. Lyon I (IUT A), 1975
 U. Lyon I (IUT B), 1393 S
 U. Lyon I (IUT B), 1403 S
 U. Lyon II, Techniques d'expression, 0592
 U. Lyon III, 0442
 U. Montpellier III, Français langue étrangère, 0537
 IUFM Nancy-Metz, 0134
 U. Nancy I (IUT Nancy-Brabois), Saint-Dié, Nouvelles technologies de l'information et de la communication, culture artistique, 1309
 U. Nancy II (IUT Nancy-Verdun), Expression communication, 0574
 IUFM Nantes, Angers et Nantes, Second degré et formation de formateurs, 0066
 IUFM Nantes, Nantes, Premier et second degrés, 0121
 IUFM Nantes, La Roche sur Yon, Premier et second degrés, technologies de l'information et de la communication, formation initiale et continue, 0184
 U. d'Angers, 1119
 U. du Mans (IUT du Mans), Multimédia, 0404
 IUFM Nice, 0035
 U. Toulon (IUT Toulon), Draguignan, 0292
 U. de Nice, Français langue étrangère, 0664 S
 U. de Nice, Action culturelle, communication interne, 1266
 IUFM Orléans-Tours, Châteauroux et Bourges, Formation des maîtres, 0057
 IUFM Orléans-Tours, Orléans, Formation des maîtres, 0062
 IUFM Orléans-Tours, Bourges, Formation des maîtres, 0086
 IUFM Orléans-Tours, Blois, Formation des maîtres, 0137

U. Orléans (IUT Bourges), 0290 S
U. d'Orléans, Français langue étrangère, compétences en visioconférence, 0531
U. de Tours, Français langue étrangère, 0897
U. de Tours, Blois, Ecole d'ingénieurs du Val de Loire, 0976 S
CNAM Paris, 0517
ENS Paris, Agrégé préparateur, littérature française, 0149 S
IUFM Paris, Formation initiale et continue des professeurs des premier et second degrés, 0021 S
IUFM Paris, Formation initiale et continue des professeurs des premier et second degrés, 0137
U. Paris III, Didactique du français langue étrangère, 0593
U. Paris III, Didactique du français langue étrangère, 0608
U. Paris IV, Français langue étrangère appliquée, 0723
U. Paris IV, Français langue étrangère appliquée, 0811
U. Paris VII, 1842 S
U. Paris VII, Didactique du français (langue maternelle), 1855 S
IUFM Poitiers, La Rochelle, Technologies de l'information et de la communication dans les disciplines littéraires, 0107
U. La Rochelle (IUT La Rochelle), Expression et communication, 0125 S
U. Poitiers (IUT Poitiers), Expression, 0703 S
U. Poitiers (IUT Poitiers), Châtelleraut, Expression, 1366 S
U. de Poitiers, 1303
U. Reims (IUT Reims), 0546
U. de Reims, Troyes, 0914
U. de Reims, Français langue étrangère, 1024
ENI de Brest, Techniques d'expression, 0029
INSA de Rennes, Techniques d'expression, 0069
IUFM Rennes, Saint-Brieuc, 0077
U. Brest (IUT Brest), Intérêt pour les nouvelles techniques de l'information et de la communication, 0336 S
U. Rennes II, 0630
U. de Brest, Techniques d'expression, français langue étrangère, 0609
IUFM La Réunion, Saint-Denis et Le Tampon, Préparation aux concours nationaux et au professorat des écoles, formation des professeurs stagiaires, 0012
IUFM Rouen, Formation des maîtres du premier degré, 0058
U. Le Havre (IUT Le Havre), 0286
U. Mulhouse (IUT de Colmar), Expression, communication, 0137
U. Strasbourg I (IUT), Haguenau, 1448
U. Strasbourg II, Français, 0443
U. Strasbourg III (IUT Illkirch), 0387
INSA de Toulouse, Français langue étrangère, 0107
IUFM Toulouse, 0167
U. Toulouse II, 0735
ENS Fontenay-Saint-Cloud, Lyon, Enseignement et suivi des élèves, 0070
ENS Fontenay-Saint-Cloud, Lyon, Enseignement et suivi des élèves, 0071
U. de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines (IUT de Vélizy), Mantes-la-Jolie, 0478
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0169
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0287
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0415
U. Paris XI (IUT Cachan), Service central de la communication, communication écrite et orale, 2107
U. de Cergy-Pontoise, Culture générale, préparation aux concours, 0440

ANGLAIS

- IUFM du Pacifique, Antenne de Polynésie, Préparation au capes, coordination de la filière, formation des stagiaires, 0008 S
 IUFM du Pacifique, Antenne de Nouvelle Calédonie, Préparation au capes, formation des stagiaires, coordination de la filière, 0015
 U. Polynésie Française, 0058
 IEP d'Aix-en-Provence, 0012
 U. Aix-Marseille I, 0610
 U. Aix-Marseille III, 0798
 U. d'Avignon, 0023
 U. d'Avignon, 0203
 U. d'Avignon, 0252
 U. d'Amiens, 0783
 U. d'Amiens, 0971
 U. d'Amiens, Anglais spécifique aux sciences humaines, 0972
 U. de Technologie de Compiègne, 0175
 U. des Antilles-Guyane, Martinique, 0326
 U. de Besançon, 1160
 Univ. Tech. Belfort Montbéliard, 0071
 Univ. Tech. Belfort Montbéliard, 0102
 U. Bordeaux I (IUT A), Talence, 0590
 U. Bordeaux IV, 0238
 U. de Caen, Création multimédia, 1022
 IUFM Clermont-Ferrand, 0017 S
 IUFM Clermont-Ferrand, Moulins, Clermont-Ferrand, Préparation concours et formation professionnelle et continue des professeurs des écoles, formation des professeurs de collège et des lycées, 0062
 U. Clermont-Ferrand I, Aurillac et Clermont-Ferrand, 1040
 U. Clermont-Ferrand I, 1126
 U. Clermont-Ferrand II, Centre universitaire des sciences et techniques, anglais économique, 0853 S
 U. Clermont-Ferrand II, Anglais pour non spécialistes, 0963
 U. Clermont-Ferrand II, Anglais non spécialistes, 1250
 U. Corte (IUT Corte), 0060
 IUFM Créteil, Premier degré, 0048
 IUFM Créteil, Formation des étudiants et stagiaires, premier et second degrés, 0089
 IUFM Créteil, Premier degré, 0353
 U. Paris XII, 1070
 U. Paris XII, Anglais pour sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1147
 U. Paris XII (IUT Créteil), Anglais commercial et technique, 0720
 U. Paris XII (IUT Seine et Marne), Sénart, Anglais technique, 1213
 U. Paris XII (IUT Seine et Marne), Fontainebleau, Anglais technique et informatique, 1214
 U. Paris XII (IUT Seine et Marne), Sénart, Anglais économique et financier, 1275
 U. Paris XIII, Bobigny, 0876
 U. Paris XIII, Anglais juridique et économique, 0936
 U. Paris XIII, Didactique des langues et utilisation du multimédia, 1066
 U. Paris XIII (IUT Villetaneuse), 0895 S
 U. de Marne-la-Vallée, Anglais pour non spécialistes, 0042
 U. de Marne-la-Vallée (IUT), Meaux, Anglais commercial, 0098
 U. Dijon (IUT Dijon), 0644

U. Dijon (IUT Dijon), 0645 S
U. Dijon (IUT Le Creusot), Chalon/Saône, 1211 S
U. de Dijon, Ecole supérieure d'ingénieur de recherche en matériaux, anglais scientifique, 1014 S
INP Grenoble, 0115
INP Grenoble, 0352
U. Chambéry (IUT Annecy), 0156 S
U. Chambéry (IUT Annecy), Le Bourget du Lac, Anglais commercial, 0522
U. Grenoble I, Anglais de spécialité à orientation scientifique et technique, 1166
U. Grenoble I, Anglais de spécialité à orientation scientifique et technique, secteur santé, 1200
U. Grenoble I, Anglais de spécialité à orientation scientifique et technique, 1357
U. Grenoble II, Multimédia, nouvelles technologies éducatives, 0526 S
U. Grenoble II (IUT B), Vienne, 0637
U. Grenoble III, Langue étrangère appliquée et formation continue, 0230
U. Grenoble III, 0242
U. Grenoble III, Formation initiale et continue, multimédia, 0289
U. Grenoble III, Multimédia, didactique de la langue, civilisation, 0306
U. de Chambéry, Anglais pour non spécialistes, 0507
IUFM Lille, Gravelines, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0102
IUFM Lille, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0103
IUFM Lille, Douai, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0117
IUFM Lille, Outreau, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0152
U. Artois (IUT Béthune), Anglais de spécialités techniques, 0125
U. Lille II, Ecole supérieure des affaires, 0796
U. Lille II, 0909
U. Lille II, 0941
U. Lille II (IUT C), Roubaix, 0943
U. Lille III, 0603
U. d'Artois, Béthune, Anglais de spécialités techniques, 0020
U. d'Artois (IUT Lens), 0134
U. de Valenciennes, Anglais juridique, 0251
U. de Valenciennes, 0263
U. du Littoral, Logistique et finances internationales, 0005
U. du Littoral, Anglais pour non spécialistes, 0193
U. Limoges (IUT Limoges), 0350 S
ENS Lyon, 0111
U. Lyon I, Anglais de communication, langue de spécialité, multimédia, 1822
U. Lyon I, Anglais de communication, langue de spécialité, multimédia, 1979
U. Lyon I (IUT B), 1410
U. Lyon II, 0578
U. Lyon II, 0884
U. Lyon II (IUT Bron), Communication entreprise, 0842
U. Lyon III, 0272
U. Lyon III, 0399
U. Saint-Etienne (IUT Roanne), 0422
U. Saint-Etienne (IUT Roanne), 0464

U. St-Etienne (IUT St-Etienne), 0417 S
 U. Montp. II (IUT Montpellier), 0536
 U. Montp. II (IUT Montpellier), Béziers, 0564
 U. Montpellier I, Anglais commercial et des affaires, 0957
 U. Montpellier III, Nîmes, 0480
 U. Montpellier III, 0572
 IUFM Nancy-Metz, 0136
 U. Nancy I, 1054
 U. Nancy I (IUT Longwy), 0975 S
 U. Nancy I (IUT Nancy-Brabois), Saint-Dié, Anglais technique, 1281
 U. Nancy II, 0518
 U. Nancy II, Langue étrangère appliquée, 0686
 U. Nancy II (IUT Nancy-Verdun), 0405 S
 U. Nancy II (IUT Nancy-Verdun), Verdun, Pratique des nouvelles techniques de l'information et de la communication, 0635
 U. de Metz, 0335
 U. de Metz, Langue étrangère appliquée, 0413
 U. de Metz, 0617
 U. de Metz, 0648
 IUFM Nantes, Nantes, Premier et second degrés formation initiale, 0141
 U. Nantes (IUT St-Nazaire), Anglais commercial, 1432
 U. d'Angers, Tourisme, hôtellerie, restauration, congrès, 0716
 U. d'Angers, 0751
 U. de Nantes, Institut de recherche et d'enseignement supérieur aux techniques de l'électronique, 1387
 U. de Nantes, 1558
 U. du Mans, Ecole nationale supérieure d'ingénieurs du Mans, relations internationales et formations, 0256
 U. Nice (IUT Nice), 1267
 U. Toulon (IUT Toulon), Saint Raphaël, 0317
 U. de Nice, Anglais pour non spécialistes du secteur scientifique, 0726 S
 U. de Nice, Relations internationales, 1130
 U. de Toulon, 0309
 U. de Toulon, 0348
 U. de Toulon, 0374 S
 U. Orléans (IUT Châteauroux), 0616
 U. Orléans (IUT Châteauroux), 0713
 U. Orléans (IUT Orléans), Anglais technique, 0284
 U. d'Orléans, Châteauroux, 0689
 U. de Tours, 0907
 U. de Tours, 0980 S
 U. de Tours, 1035
 U. de Tours, 1178
 CNAM Paris, 0110
 IEP de Paris, 0066
 U. Paris II, 0235
 U. Paris III, Langue, multimédia, 0720
 U. Paris IV, 0753
 U. Paris V, 1495
 U. Paris VI, Anglais pour non spécialistes, 1043

U. Paris VI, Anglais pour non spécialistes, 1353
U. Paris IX, 0246
U. Poitiers (IUT Angoulême), Anglais de spécialité, 1310
U. de La Rochelle, Anglo-américain, 0283
U. de Poitiers, 1212
U. de Poitiers, 1268
U. de Poitiers, Anglais des affaires, 1531
U. Reims (IUT Reims), Charleville Mézières, 0539
U. Reims (IUT Reims), 1er octobre 2000, 0541 S
U. Reims (IUT Troyes), 0639
U. de Technologie de Troyes, Préparation au first certificate of Cambridge, expérience multimédia appréciée, 0048
U. de Technologie de Troyes, Préparation au first certificate of Cambridge, expérience multimédia appréciée, 0049
IUFM Rennes, Rennes, 0110
U. Rennes I (IUT Lannion), 0828
U. Rennes I (IUT Lannion), 0876
U. Rennes I (IUT Lannion), 1617
U. La Réunion (IUT La Réunion), 0308
U. de La Réunion, 0274
U. Le Havre (IUT Le Havre), 0069
U. de Rouen, Anglais scientifique, 0961
U. de Rouen, Langue et civilisation, 0991
U. de Rouen, Anglais en psychologie et sociologie, 1058
U. de Rouen, Langue et civilisation, 1093
U. du Havre, 0013
ENS de chimie de Mulhouse, 0326
IUFM Strasbourg, 0117 S
U. Strasbourg I (IUT), Haguenau, 1447
U. Strasbourg II, 0464
U. Strasbourg III, 0174
U. Strasbourg III, 0299
INP Toulouse, Ecole nationale supérieure de chimie de Toulouse, 0163 S
INP Toulouse, Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse, 0166
U. Toulouse I, 0213
U. Toulouse I, 0286
U. Toulouse I (IUT Rodez), 0253
U. Toulouse II, 0508
U. Toulouse III, 1673 S
U. Toulouse III, 1er octobre 2000, 1705 S
U. Toulouse III, 1810
U. Toulouse III (IUT A), 1420
U. Toulouse III (IUT A), Castres, Nouvelles technologies de l'information et de la communication, 2035
ENS Fontenay-Saint-Cloud, Lyon, Enseignement tous niveaux y compris à l'agrégation, 0110 S
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0030
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0181 S
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0223
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0239
U. Paris X, Anglais économique et social, 0816

U. Paris XI (IUT Cachan), Anglais technique, 0922 S
 U. Paris XI (IUT Sceaux), 1258
 U. Versailles St-Quentin-en-Yvel, Guyancourt, 0348
 U. d'Evry-Val d'Essonne, Anglais de spécialité, 0210
 U. d'Evry-Val d'Essonne, Anglais de spécialité, 0307
 U. de Cergy-Pontoise, Formation continue et comptabilité anglo-saxonne, 0058
 U. de Cergy-Pontoise, 0102
 U. de Cergy-Pontoise, 0119
 U. de Cergy-Pontoise, Anglais économique, 0327
 U. de Cergy-Pontoise, Langue et littérature, 0387

ALLEMAND

U. Clermont-Ferrand II, 1193
 IUFM Créteil, Premier degré, 0305
 IUFM Lille, Villeneuve d'Ascq, 'Gestion de classe', enseignement en secteurs difficiles, aide individualisée, formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0116
 U. Lille I, Ecole universitaire d'ingénieurs de Lille, 0707 S
 U. Lille I, Ecole universitaire d'ingénieurs de Lille , 1274
 U. Lille III, 0465
 ENI de Saint-Etienne, 0056
 ENI de Metz, Relations internationales, 0016
 IEP de Paris, 0056
 IUFM Paris, Formation initiale et continue des professeurs des premier et second degrés, 0054
 U. Paris II, Langue allemande et allemand juridique, 0236
 U. Reims (IUT Troyes), Relations internationales, 0637 S
 U. de Brest, Quimper, 0768 S
 IUFM Strasbourg, Colmar, 0060
 U. Strasbourg I (IUT), Haguenau, 1456
 U. Strasbourg II, 0196
 U. Toulouse I, 0180 S
 ENS Fontenay-Saint-Cloud, Lyon, Enseignement tous niveaux y compris à l'agrégation, 0127 S
 ENSEA de Cergy, 0021

NÉERLANDAIS

U. Lille III, Formation initiale et continue, 0610

ESPAGNOL

IUFM Aix-Marseille, Aix en Provence, Formation des enseignants du second degré, 0056
 U. de Besançon, Linguistique , 1128
 U. Bordeaux III, 0507
 U. Bordeaux III, Agen, 0517
 IUFM Créteil, Premier et second degrés, 0350
 U. Paris XII, Saint-Maur, Espagnol économique, 1072
 U. de Marne-la-Vallée, 0043
 U. de Marne-la-Vallée, 0221 S
 U. Grenoble III, Langue, littérature et civilisation espagnoles, 0269
 U. Lille III, 0566
 U. d'Artois, Arras, 0232

U. Lyon III, 0377 S
IUFM Montpellier, Perpignan, Espagnol catalan, 0061 S
U. d'Angers, 0521
U. de Nantes, Langue étrangère appliquée, 1379
U. de Nice, Espagnol pour non spécialistes, 1310
U. de Toulon, 0225
U. Orléans (IUT Châteauroux), 0645 S
IEP de Paris, 0060
U. de La Rochelle, Amérique latine, 0334
U. de Technologie de Troyes, Expérience multimédia appréciée, 0040
U. de Bretagne Sud, Lorient, 0062
U. de La Réunion, 0168
U. de La Réunion, 0195
U. de La Réunion, 0218
U. du Havre, 0237
U. de Mulhouse, 0247
U. Versailles St-Quentin-en-Yvel, Guyancourt, 0015
U. de Cergy-Pontoise, Langue et formation continue, 0134

ITALIEN

U. d'Amiens, 1033
U. de Corte, 0020
Ecole centrale de Lyon, 0058
U. Nancy II, 0482
ENS Paris, Agrégé préparateur, 0128
U. de Poitiers, 1495
U. Strasbourg II, Langue étrangère appliquée, 0418 S
U. Toulouse II, 0605

ARABE

IEP de Paris, 0073
U. Toulouse II, 0558

LANGUE ET CULTURE CHINOISES

U. de La Rochelle, 0281

LANGUE ET CULTURE REGIONALES CORSE

U. de Corte, 0202
U. de Corte, 0203

JAPONAIS

INALCO Paris, 0644

PHILOSOPHIE

IUFM du Pacifique, Antenne de Polynésie, Préparation aux capes, formation générale, nouvelles technologies de l'information et de la communication, 0010
IUFM Antilles-Guyane, Guyane, Formation générale, 0013
IUFM Besançon, Vesoul, Préparation aux concours, formation continue, 0031
IUFM Caen, Alençon, Enseignement premier degré, 0015

IUFM Créteil, Premier degré, 0043
 IUFM Dijon, Macon, Formation initiale et continue des maîtres des premier et second degrés, 0029 S
 IUFM Lille, Arras, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0032
 IUFM Lille, Gravelines, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0181
 IUFM Lille, Lille, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0186
 IUFM Lille, Lille, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0191
 U. d'Artois, Douai, Formation continue, nouvelles technologies de l'information et de la communication, 0338
 U. de Metz, Philosophie générale, épistémologie et esthétique, 0667
 IUFM Nantes, Angers, Premier et second degrés, 0057
 IUFM Nantes, Angers, Premier et second degrés, 0058
 IUFM Nantes, Laval, Premier et second degrés formation initiale, 0181
 U. de Nantes, 1616
 U. de Nice, 1261 S
 IUFM Orléans-Tours, Orléans, Formation des maîtres, 0046
 IUFM Paris, Formation initiale et continue des professeurs des premier et second degrés, 0030
 IUFM Poitiers, La Rochelle, Formation des professeurs des écoles, 0017
 IUFM Rouen, Formation générale des maîtres du premier degré, 0037
 IUFM Toulouse, 0129 S
 U. Toulouse II, Epistémologie, psychologie, 0773
 ENS Fontenay-Saint-Cloud, Lyon, Suivi des élèves, 0106
 IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0177 S
 IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0240
 IUFM Versailles, 0273 S
 IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0275
 IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0324

DOCUMENTATION

IUFM Amiens, 0087
 U. d'Amiens, Formation à la recherche documentaire et bibliographique, 1036
 IUFM Besançon, Préparation aux concours, 0038
 IUFM Besançon, Lons-Le-Saunier, Préparation aux concours, 0054
 IUFM Aquitaine, Bordeaux, 0102 S
 U. de Caen, 0865
 IUFM Lille, Douai, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0056
 IUFM Lille, Villeneuve d'Ascq, Systèmes informatisés de gestion des bibliothèques et des centres de documentation, 0122
 U. de Valenciennes, 0522
 IUFM Limoges, Formation initiale et continue des enseignants, 0034
 INSA de Lyon, Documentation scientifique et technique, 0272
 U. Lyon II, Nouvelles technologies de l'information et de la communication, 0857
 IUFM Nancy-Metz, 0114
 IUFM Nantes, Laval, Documentation, 0099

IUFM Nice, 0057
ENSAM, Cluny, 0358 S
Muséum Nat.Hist.Nat.Paris, 0274
U. Paris I, Bibliothèque interuniversitaire Cujas, 0522 S
U. Paris I, Bibliothèque interuniversitaire Cujas, 0757
IUFM La Réunion, Saint-Denis et Le Tampon, Préparation au capes et au professorat des écoles, formation des professeurs stagiaires, 0067 S
U. Strasbourg III (IUT Illkirch), Informatique documentaire, 0181
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0114
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0166 S

ÉDUCATION MUSICALE

IUFM Amiens, Beauvais , 0080
IUFM Aquitaine, Bordeaux, Formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, 0106
U. Lille III, 0621
IUFM Montpellier, Perpignan, 0069 S
U. Nancy II, 0570
IUFM Orléans-Tours, Blois, Formation des maîtres, 0068
IUFM Orléans-Tours, Orléans, Formation des maîtres, 0090
IUFM Paris, Formation initiale et continue des professeurs des premier et second degrés, 0112 S
U. Paris IV, Musicologie, formation vocale, 0521
U. Rennes II, 0290
U. Rennes II, 0304 S
U. Rennes II, 0702
U. Rennes II, Centre de formation des musiciens intervenants, 0704
IUFM La Réunion, Saint-Denis et Le Tampon, Préparation au professorat des lycées et des collèges, 0020 S
U. Strasbourg II, 0402
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0039
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0252 S

ARTS PLASTIQUES

U. Aix-Marseille I, 1225
U. d'Amiens, 0554
U. d'Amiens, 0840
U. Besançon (IUT Belfort), Montbéliard, Nouvelles technologies de l'information et de la communication, 1172
U. Grenoble I (IUT A), L'Isle d'Abeau, Multimédia, infographie, 1302
IUFM Lille, Gravelines, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0157 S
IUFM Limoges, Formation initiale et continue des enseignants, 0025
U. Lyon II, Histoire de l'art, 0584
U. Paris I, Arts appliqués, 0587
U. Paris I, 0588
IUFM La Réunion, Saint-Denis et Le Tampon, Préparation aux concours nationaux et au professorat des écoles, formation des professeurs stagiaires, 0060 S

(suite de la page 2134)

U. Strasbourg II, Arts plastiques, nouvelles technologies (vidéo, infographie), 0340
 U. Strasbourg II, 0431
 IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0337 S

ARTS PLASTIQUES, ARTS APPLIQUÉS

U. Strasbourg I, 1418

ARTS APPLIQUÉS

U. Corte (IUT Corte), Histoire des arts, esthétique, 0180
 U. de Corte, 0125

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

IUFM Aix-Marseille, 0089
 IUFM Amiens, Beauvais, 0010
 IUFM Amiens, 0049
 IUFM Besançon, Lons-Le-Saunier, Préparation aux concours, formation continue, 0036 S
 IUFM Créteil, Premier degré, 0105
 IUFM Lille, Lille, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0170 S
 IUFM Lille, Lille, Géographie, formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0246 S
 IUFM Lille, Arras, Géographie, formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0323
 U. Lille III, Géographie, 0733
 U. de Valenciennes, Histoire moderne et contemporaine, 0355
 U. de Valenciennes, Géographie, 0477
 IUFM Lyon, Lyon, Formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, 0033 S
 U. Lyon II, Géographie, 0746
 IUFM Montpellier, Nîmes, 0057 S
 IUFM Montpellier, Mende, 0127
 U. Montpellier III, Histoire, 0541
 U. Montpellier III, Béziers, Histoire, 0542
 U. de Metz, 0382
 U. d'Angers, 0677
 U. de Nantes, 1672
 IUFM Orléans-Tours, Bourges, Formation des maîtres, 0047
 IUFM Orléans-Tours, Châteauroux, Formation des maîtres, 0069
 CNAM Paris, 0465
 EHESS Paris, Histoire, 0322
 EPHE Paris, Histoire et sociologie de la laïcité, 5232
 IUFM Paris, Formation initiale et continue des professeurs des premier et second degrés, 0066
 U. Paris IV, Géographie, 0730
 IUFM Reims, Chaumont, 0082
 U. Rennes II, Histoire, 0427
 U. de La Réunion, Géographie humaine et régionale, 0233
 IUFM Rouen, Géographie, formation des maîtres des premier et second degrés, 0050
 U. Toulouse II, Histoire, 0617

IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0182
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0233
U. de Cergy-Pontoise, Géographie, 0386

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE, LETTRES MODERNES

IUFM Versailles, Formation des professeurs de lycée professionnel, 0296

MATHÉMATIQUES

U. Polynésie Française, 0057

IUFM Aix-Marseille, Marseille, Formation des enseignants du premier degré, 0027

IUFM Aix-Marseille, Marseille, Formation des enseignants du premier degré, 0049

IUFM Aix-Marseille, Aix en Provence, Formation des enseignants du premier degré, 0101

U. Amiens (IUT Beauvais), 0832

Univ. Tech. Belfort Montbéliard, 0067

IUFM Caen, Enseignement premier et second degrés, 0044

U. Caen (IUT Caen), Informatique, 1227

IUFM Clermont-Ferrand, 0035

IUFM Clermont-Ferrand, Préparation au concours de professeur des écoles et de professeur de lycée d'enseignement professionnel, formation professionnelle et continue des professeurs des écoles et lycées, 0039

IUFM Créteil, Premier degré, 0138 S

IUFM Créteil, Premier degré, 0321

U. Paris XII (IUT Créteil), 0388 S

U. Paris XII (IUT Seine et Marne), Fontainebleau, Informatique, 1212

IUFM Dijon, Dijon, Formation initiale et continue des maîtres des premier et second degrés, 0041 S

U. Dijon (IUT Dijon), Informatique, 0805 S

U. Dijon (IUT Le Creusot), Chalon/Saône, 1072

IUFM Grenoble, Préparation aux concours et formation des futurs professeurs des écoles, des lycées et des collèges, 0020

IUFM Grenoble, Préparation aux concours et formation des futurs professeurs des écoles, des lycées et des collèges, 0021 S

IUFM Grenoble, Préparation aux concours et formation des futurs professeurs des écoles, des lycées et des collèges, 0028

U. Grenoble II (IUT Valence), 0273 S

IUFM Lille, Arras, Informatique, formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs de lycées et collèges, 0029

IUFM Lille, Lille, Informatique, formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0160

IUFM Lille, Lille, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0163

IUFM Lille, Arras, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0208

U. Lille I, Ecole universitaire d'ingénieurs de Lille, 0698 S

U. Lille I (IUT A), Mathématiques appliquées, statistiques, gestion, finances, 1642

U. d'Artois, Lens, Informatique, 0028

INSA de Lyon, 1er octobre 2000, 0247 S

U. St-Etienne (IUT St-Etienne), Statistiques, 0524 S

U. de Saint-Etienne, 0683

U. Montpellier I, Mathématiques, informatique, 0958

INP Nancy, Ecole nationale supérieure des industries chimiques, formation continue, tutorat à distance, 0344
 IUFM Nancy-Metz, 0084
 IUFM Nancy-Metz, 0103
 U. Nancy I, Informatique, 1137
 U. Nancy I, Informatique, nouvelles technologies éducatives, 1330
 U. Nancy I (IUT Nancy-Brabois), Saint-Dié, Informatique, 1308
 IUFM Nantes, Nantes, Second degré formation initiale et continue, 0137
 U. Angers (IUT Angers), 0231 S
 U. d'Angers, Informatique, 0733
 IUFM Nice, 0039
 U. Nice (IUT Nice), 0636
 IUFM Orléans-Tours, Tours, Formation des maîtres, informatique pédagogique, 0017
 IUFM Orléans-Tours, Blois, 0021
 IUFM Orléans-Tours, Orléans, Formation continue des enseignants, 0065
 U. Orléans (IUT Orléans), Programmation et base de données, 0296
 U. Orléans (IUT Orléans), Mathématiques et informatique, 0762 S
 U. Tours (IUT Tours), Mathématiques appliquées, 0924 S
 U. d'Orléans, Informatique, 0847
 U. de Tours, Ecole d'ingénieurs du Val de Loire de Blois, 1179
 ENS Paris, Agrégé préparateur, 0049 S
 ENS Paris, Agrégé préparateur, 0083 S
 ENS Paris, Agrégé préparateur, 0102 S
 ENS Paris, Agrégé préparateur, 0126 S
 ENSAM, Angers, 0167 S
 IUFM Paris, Formation des maîtres spécialisés et des professeurs des écoles, 0113 S
 U. Paris II, 0391
 IUFM Poitiers, La Rochelle, Formation des professeurs des écoles, 0039
 U. La Rochelle (IUT La Rochelle), Informatique, 0102
 U. Poitiers (IUT Poitiers), Châtelleraut, 1316 S
 IUFM Reims, Charleville-Mézières, 0068 S
 IUFM Reims, Troyes, 0069
 IUFM Reims, Châlons en Champagne, 0071
 IUFM Reims, Chaumont, 0075
 U. de Bretagne Sud, Vannes, 0246
 IUFM Rouen, Formation des maîtres du premier degré, 0024
 U. Strasbourg I, 1030
 ENI de Tarbes, 0006 S
 INSA de Toulouse, 0197
 IUFM Toulouse, 0020
 IUFM Toulouse, Toulouse et Rodez, 1er octobre 2000, 0022 S
 U. Toulouse II, Mathématiques, informatique et statistiques, 0779
 Ecole centrale de Paris, Mathématiques appliquées à l'algorithmique, la modélisation physique ou l'analyse financière, 0266
 IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0091 S
 IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0144
 IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0405
 U. Évry (IUT Evry), 0170
 U. Paris XI (IUT Orsay), 0888

U. Paris XI (IUT Orsay), 1268 S
U. Vers.St-Quent. (IUT Velizy), Rambouillet, Mathématiques appliquées, informatique, 0357

MATHÉMATIQUES, ÉCONOMIE ET GESTION

U. du Littoral, Informatique, bureautique, 0053
U. du Littoral, Informatique, bureautique, 0054 S

SCIENCES PHYSIQUES - PHYSIQUE APPLIQUÉE

U. Aix-Mars. III (IUT Marseille), Electronique, électrotechnique, informatique, 0221 S
U. Aix-Mars. III (IUT Marseille), Chimie, 0894
U. Antilles-Guyane (IUT Kourou), 0133 S
U. Antilles-Guyane (IUT Kourou), Guadeloupe, Saint-Claude, procédés physico-chimiques, 0413
U. Besançon (IUT Besançon), Vesoul, 1356
U. Caen (IUT Caen), 0625
U. Caen (IUT Caen), 0793
U. Caen (IUT Caen), Vire, 1267
ENS Cachan, 0055
IUFM Créteil, Premier degré, 0144 S
U. Artois (IUT Béthune), Physique appliquée, 0180 S
U. Montp. II (IUT Montpellier), 0650
INP Nancy, Cycle préparatoire polytechnique, formation continue, tutorat à distance, physique appliquée, 0345
U. Nancy I (IUT Nancy-Brabois), Procédés physico-chimiques, 0817
U. de Metz, 0571 S
U. d'Angers, Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, 0466
U. Toulon (IUT Toulon), 0418
U. de Tours, Ecole d'ingénieurs du Val de Loire de Blois, sciences physiques, physique, 0896
U. Paris VI, Nouvelles formations d'ingénieur, 1720
U. Poitiers (IUT Poitiers), Châtelleraut, 1288
ENI de Brest, Génie électrique, 0023
U. Brest (IUT Quimper), Physique et physique industrielle, électrotechnique, automatique, 0827 S
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0148
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0190
IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0246 S

SCIENCES PHYSIQUES – PHYSIQUE APPLIQUÉE, GÉNIE ÉLECTRIQUE

U. Paris XI (IUT Cachan), Electronique et informatique industrielle, 0964
U. Paris XI (IUT Cachan), Electronique et informatique industrielle, 0966

SCIENCES PHYSIQUES

IUFM du Pacifique, Antenne de Polynésie, Préparation au capes, formation des stagiaires, coordination de la filière, 0006 S
U. Aix-Mars. III (IUT Marseille), Chimie, 0243 S
U. Amiens (IUT Beauvais), Chimie, 1144
IUFM Antilles-Guyane, Guadeloupe, Premier et second degrés, 0045
IUFM Besançon, Préparation aux concours, formation continue, 0087 S
IUFM Aquitaine, Bordeaux, Formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, 0139
IUFM Caen, Alençon, Enseignement premier et second degrés, 0042

ENS Cachan, Agrégé préparateur, chimie, 0223
 U. de Marne-la-Vallée, Chimie, 0006
 U. Grenoble I (IUT A), Matériaux, chimie, 0841 S
 U. d'Artois, Lens, Physique, 0026
 IUFM Limoges, Formation initiale et continue des enseignants, 0015
 ENS Lyon, Agrégé préparateur, 0004 S
 ENS Lyon, Agrégé préparateur, 0005 S
 ENS Lyon, Agrégé préparateur, 0060 S
 U. de Metz, Electronique, 0504 S
 U. de Nice, 0885
 U. Orléans (IUT Orléans), 0540 S
 ENS Paris, Agrégé préparateur, physique, 0017 S
 ENS Paris, Agrégé préparateur, physique, 0047 S
 ENS Paris, Agrégé préparateur, physique, 0053 S
 ENS Paris, Agrégé préparateur, physique, 0055 S
 ENS Paris, Agrégé préparateur, physique, 0057 S
 ENS Paris, Agrégé préparateur, physique, 0085 S
 ENS Paris, Agrégé préparateur, physique, 0122 S
 ENS Paris, Agrégé préparateur, chimie, 0142 S
 ENS Paris, Agrégé préparateur, chimie, 0154 S
 U. Poitiers (IUT Poitiers), Chimie, 1364 S
 U. Reims (IUT Reims), 0790
 U. de Reims, Charleville Mézières, 0957
 IUFM La Réunion, Saint-Denis et Le Tampon, Préparation aux concours nationaux et au professorat des écoles, formation des professeurs stagiaires, 0038 S
 IUFM Rouen, Formation des maîtres des premier et second degrés, 0107
 U. du Havre, 0218 S
 U. du Havre, Institut universitaire de technologie du Havre, chimie, 0235
 IUFM Toulouse, Chimie, 0044 S
 U. Toulouse III (IUT A), Castres, Physique, 1885 S
 U. Paris XI (IUT Orsay), 1263 S

GÉNIE CHIMIQUE - CHIMIE

U. Aix-Mars. III (IUT Marseille), Sciences physiques, procédés physico-chimiques, 0884
 ENS Cachan, Agrégé préparateur, génie des procédés, 0064
 U. Rouen (IUT Rouen), Génie des procédés de l'industrie chimique, 0546 S
 U. Rouen (IUT Rouen), Génie des procédés de l'industrie chimique, 1258
 ENS de chimie de Mulhouse, Chimie minérale, 0391

GÉNIE INDUSTRIEL PLASTIQUES ET COMPOSITES

U. Nantes (IUT Nantes), Métaux en feuilles, 0810

GÉNIE CIVIL

U. Amiens (IUT Amiens), 0413 S
 IUFM Créteil, Second degré, 0220
 U. Grenoble I (IUT A), 1367
 IUFM Lille, Villeneuve d'Ascq, Formation initiale et continue des professeurs des lycées et collèges et des professeurs des lycées professionnels, 0233
 U. du Littoral, Formation pour adultes, 0478

U. Lyon I (IUT A), 1920
U. Nancy I (IUT Nancy-Brabois), Equipements techniques et énergie, 1170
U. Nantes (IUT Nantes), Nantes, Option b : équipements techniques et énergie, 1795
ENSAI Strasbourg, 0055

GÉNIE MÉCANIQUE - MÉCANIQUE

U. Aix-Marseille II (IUT Aix), Gestion de production et fabrication mécanique, 1287 S
U. de Technologie de Compiègne, 0060
U. de Technologie de Compiègne, 0061
U. Besançon (IUT Belfort), Fabrication mécanique, organisation et génie de la production, 1058
U. Caen (IUT Cherbourg), 1264
U. Clermont II (IUT Monluçon), Mécanique, 0867
ENS Cachan, Mécanique, génie mécanique, 0076 S
ENS Cachan, Agrégé préparateur, mécanique, génie mécanique, 0086
ENS Cachan, Antenne de Bretagne, Agrégé préparateur, mécanique, génie mécanique, 0227
IUFM Créteil, Second degré, 0252
U. Paris VIII (IUT Tremblay), Génie mécanique, 0698
U. Dijon (IUT Dijon), Mécanique, 0626 S
U. de Dijon, Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers, 1248
IUFM Grenoble, Préparation aux concours et formation des futurs professeurs des écoles, des lycées et des collèges, 0137
U. Chambéry (IUT Annecy), Conception mécanique, 0096
IUFM Lille, Villeneuve d'Ascq, Productique, formation initiale et continue des professeurs des lycées et collèges et des professeurs des lycées professionnels, 0223
U. de Valenciennes, 0548
ENI de Saint-Etienne, 0014
U. Lyon I (IUT B), Mécanique, 1420
INSA de Lyon, Mécanique, 0277
U. St-Etienne (IUT St-Etienne), Productique, 0187 S
U. St-Etienne (IUT St-Etienne), Mécanique, 0397 S
ENI de Metz, 0029
ENI de Metz, 0030
ENI de Metz, 0031
U. Nancy I (ESSTIN), 1253
U. Nancy I (IUT Longwy), 1169
U. Orléans (IUT Orléans), Génie mécanique, 0760 S
U. d'Orléans, Ecole supérieure de l'énergie et des matériaux, génie mécanique, 0577
ENSAM, Metz, Génie mécanique, 0074
ENSAM, Angers, Génie mécanique, 0170
ENSAM, Chalons en Champagne, Génie mécanique, 0217 S
ENSAM, Chalons en Champagne, Génie mécanique, 0218 S
ENSAM, Lille, Génie mécanique, 0242
U. Poitiers (IUT Angoulême), Gestion de production, 1026 S
U. Poitiers (IUT Poitiers), Châtelleraut, 0731 S
U. Poitiers (IUT Poitiers), Mécanique, 1227
U. de Poitiers, 1519 S
U. Brest (IUT Brest), Matériaux composites, 1041
U. Rennes I (IUT Rennes), Saint-Malo, Méthodes de production, maintenance industrielle, contrôle non destructif, 1433

INSA de Rouen, Génie mécanique, fabrication mécanique, mise en forme des matériaux, automatique, 0128
 U. Le Havre (IUT Le Havre), Génie mécanique, construction, 0227
 U. Rouen (IUT Rouen), Dessin technique, dessin assisté par ordinateur, automatisme, 0999
 U. du Havre, Institut supérieur d'études logistiques, 0342
 ENSAI Strasbourg, 0031
 ENI de Tarbes, Génie mécanique, construction, 0017 S
 ENI de Tarbes, Mécanique, génie mécanique, construction, 0019 S
 ENI de Tarbes, Génie mécanique, méthodes, 0025
 U. Toulouse III (IUT A), Génie mécanique, 1309
 U. Evry (IUT Evry), 0398
 U. de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines (IUT de Vélizy), Mantes-la-Jolie, Mécanique et productique, 0477

GÉNIE ÉLECTRIQUE

U. Aix-Mars. III (IUT Marseille), Réseau, informatique industrielle, 0238
 U. Aix-Mars. III (IUT Marseille), Salon-de-Provence, Electrotechnique et électronique de puissance, 0733
 Univ Amiens (IUT Aisne), Soissons, Electrotechnique, 1138
 U. Clermont-Ferrand II, Centre universitaire des sciences et techniques, génie physique, projets, 0872
 ENS Cachan, Agrégé préparateur, 0070
 U. Paris XII (IUT Créteil), Electronique, 1015
 U. de Marne-la-Vallée (IUT), Champs/Marne, Informatique, réseaux, 0156
 U. Grenoble I, Génie électrique ou physique appliquée, 1141
 U. Grenoble I (IUT A), Electronique, 0851 S
 U. Grenoble I (IUT A), Télécommunications, 1379
 U. Valenciennes (IUT Valencien.), Electrotechnique, 0221 S
 U. Valenciennes (IUT Valencien.), Maubeuge, 0425
 INSA de Lyon, Télécommunications (traitement du signal, systèmes de transmission), 0511
 U. Nantes (IUT Nantes), Nantes, Electronique, automatique, informatique industrielle, 0815
 U. Nice (IUT Nice), Electronique, informatique industrielle (vhdl, cao), première année, 0013
 U. Nice (IUT Nice), Electrotechnique, automatisme, informatique industrielle, première année, 0638
 U. Poitiers (IUT Angoulême), Automatismes, 0830
 U. Reims (IUT Reims), Chalons en Champagne, Electronique, 0547
 ENI de Brest, Electronique, électronique de puissance, 0003
 U. Rennes I, Electronique, 1224
 U. Rouen (IUT Rouen), Elbeuf, Electronique, télécommunications et réseaux, 1330
 U. Rouen (IUT Rouen), Elbeuf, Electronique, télécommunications et réseaux, 1340
 IUFM Toulouse, Electronique et informatique industrielle, 0203
 U. d'Evry-Val d'Essonne, Formation continue, 0343
 U. Vers. St-Quent. (IUT Velizy), Vélizy, Electronique générale, électrotechnique, 0169
 U. Vers. St-Quent. (IUT Velizy), Mantes la Jolie, Electronique générale, électrotechnique, 0401

BIOCHIMIE - GÉNIE BIOLOGIQUE - BIOTECHNOLOGIE

U. Antilles-Guyane (IUT Kourou), Guadeloupe, Saint-Claude, 0412
 U. Corte (IUT Corte), Biochimie, microbiologie, 0183
 U. Paris XII (IUT Créteil), 0384 S
 U. Dijon (IUT Dijon), Biotechnologie alimentaire, 1091
 IUFM Lille, Villeneuve d'Ascq, Capet biotechnologie option santé environnement, formation de

PLP en sciences appliquées à la nutrition dont techniques culinaires, technologie de l'habitat et de l'environnement , 0046

U. Montp. II (IUT Montpellier), 0647

U. Montp. II (IUT Montpellier), 0994

U. Montpellier I, Chimie biologique, 0920

U. de Toulon, 0204

U. La Rochelle (IUT La Rochelle), Biologie, biochimie, 0092 S

U. Rennes I, 1200

U. de Bretagne Sud (IUT Lorient), Biochimie, génie biologique, 0180

U. Toulouse III, 2039

U. Versailles St-Quentin-en-Yvel, Versailles, 0406

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

U. Polynésie française, 0056 S

U. d'Amiens, Géologie : géodynamique interne, pétrologie, 0675 S

IUFM Clermont-Ferrand, Moulins, Clermont-Ferrand, Formation initiale et continue du premier degré, 0050

IUFM Grenoble, Préparation aux concours et formation des futurs professeurs des écoles, des lycées et des collèges, 0070

IUFM Grenoble, Préparation aux concours et formation des futurs professeurs des écoles, des lycées et des collèges, 0073

IUFM Lille, Douai, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0054

ENS Lyon, Agrégé préparateur, 0064 S

U. St-Etienne (IUT St-Etienne), 0673

IUFM Nantes, Nantes , Premier et second degrés, 0129

IUFM Nantes, Angers , Premier et second degrés, technologies de l'information et de la communication, 0180

U. d'Angers, Biologie, 0724

U. d'Angers, Géologie, 0725

IUFM Nice, 0015

U. de Toulon, 0371

IUFM Orléans-Tours, Châteauroux, Formation des maîtres, 0031

IUFM Orléans-Tours, Orléans, Formation des maîtres, 0032

Muséum Nat.Hist.Nat.Paris, 0269

U. Paris VII, Biologie animale, 1553 S

U. de La Réunion, Biologie, 0170

U. de Rouen, 1139

IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0279 S

TECHNOLOGIE

IUFM Amiens, Technologies de l'information et de la communication, 0085

IUFM Créteil, Second degré, 0045

IUFM Nice, 0017

IUFM Poitiers, Angoulême , Technologies de l'information et de la communication pour les enseignants, 0079

IUFM La Réunion, Saint-Denis et Le Tampon, Préparation au professorat des lycées et collèges , 0041 S

IUFM Rouen, Formation des maîtres des premier et second degrés, technologies de l'information

et de la communication dans l'enseignement, 0122
 IUFM Toulouse, 0075 S

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- U. Nouvelle Calédonie, 0059
- IUFM Aix-Marseille, Digne les Bains, 0095 S
- U. Aix-Marseille II, Marseille, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, danse, 1400
- U. Aix-Marseille II, Marseille, Service interuniversitaire des activités physiques et sportives, 1417 S
- U. Aix-Marseille II, Marseille, Service interuniversitaire des activités physiques et sportives, 1589
- U. Aix-Marseille III, Service interuniversitaire des activités physiques et sportives, 0588
- U. Aix-Marseille III, 1er octobre 2000, service interuniversitaire des activités physiques et sportives, 0590 S
- U. d'Avignon, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 0289
- IUFM Amiens, Beauvais, 0025
- IUFM Amiens, Laon, 0101
- U. d'Amiens, Service universitaire des activités physiques et sportives, aérobic, fitness, athlétisme, 0612
- U. d'Amiens, Service universitaire des activités physiques et sportives, basket-ball, 0894
- IUFM Antilles-Guyane, Guadeloupe, Préparation concours, 0027
- U. de Besançon, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, compétences en activités physiques et sportives, 0940
- U. de Besançon, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, compétences en activités physiques et sportives, 1342
- IUFM Aquitaine, Bordeaux, Formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, 0095S
- U. Bordeaux II, Sports collectifs, dominante basket-ball, 0805 S
- U. de Pau, Tarbes, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, maîtrise des pratiques, 0663
- IUFM Caen, Enseignement premier et second degré, 0076
- IUFM Caen, Saint-Lô, Enseignement premier degré, 0080
- U. de Caen, Service universitaire des activités physiques et sportives, sport collectif de grand terrain, 0849
- U. de Caen, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1386
- IUFM Corse, Corte, Préparation au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, 0016
- U. de Corte, Théories et pratiques en sciences et techniques des activités physiques et sportives, 0161
- IUFM Créteil, Premier degré, 0185 S
- IUFM Créteil, Premier degré, 0199
- U. Paris XII, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1099
- U. Paris XII, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1152
- U. Paris XII, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, audiovisuel, 1199
- U. Paris XII, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1231
- U. Paris XIII, Service universitaire des activités physiques et sportives, 0717
- U. Paris XIII, Bobigny, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, natation, 1021
- U. Paris XIII, Bobigny, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, danse, 1022
- U. Paris XIII, Bobigny, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, gymnastique, agrès, 1028
- U. Paris XIII, Bobigny, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, judo, lutte, 1091
- U. de Marne-la-Vallée, 0258
- U. de Dijon, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, athlétisme (cours), 0880

- U. de Dijon, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, athlétisme (sauts), 0881 S
- U. de Dijon, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, activités physiques de pleine nature (polyvalence), 0882 S
- U. de Dijon, 1er octobre 2000, sciences et techniques des activités physiques et sportives, athlétisme (lancers), 0884 S
- U. de Dijon, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, natation, 0886
- U. de Dijon, Service universitaire des activités physiques et sportives, volley-ball, badminton et polyvalence, 0908 S
- U. de Dijon, Le Creusot, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, sports de raquette , 1237
- U. de Dijon, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, natation, 1322 S
- IUFM Grenoble, Préparation aux concours et formation des futurs professeurs des écoles, des lycées et des collèges, 0105
- U. Grenoble I, Service universitaire des activités physiques et sportives, compétence polyvalence activités physiques et sportives, 1053
- U. Grenoble I, Service universitaire des activités physiques et sportives, compétence polyvalence activités physiques et sportives, 1054
- U. Grenoble I, Valence, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, compétences scientifiques et technologie des activités physiques et sportives, 1072
- U. Grenoble I, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, compétences scientifiques et technologie des activités physiques et sportives, 1078
- U. Grenoble I, Valence, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, compétences scientifiques et technologie des activités physiques et sportives, 1272
- U. Grenoble II, Education physique et sportive, de plein air, gestion, organisation, développement de la pratique sportive et de la vie associative à l'Institut d'études politiques, 0711
- U. de Chambéry, Le Bourget du lac, Didactique et pédagogie de l'éducation physique et sportive, compétences sportives autres que plein air, 0525
- IUFM Lille, Douai, Formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, 0084
- U. Lille II, Service universitaire des activités physiques et sportives, 0691
- U. Lille II, Service universitaire des activités physiques et sportives, 0797
- U. Lille II, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 0967
- U. Lille III, Service universitaire des activités physiques et sportives, 0427 S
- U. d'Artois, Lens, Liévin, sciences et techniques des activités physiques et sportives, 0457
- U. de Valenciennes, Athlétisme, volley-ball, badminton, histoire du sport souhaitée, 0352
- U. de Valenciennes, Football, vtt, natation, science de l'éducation option histoire souhaitée, 0576
- U. du Littoral, Sciences et techniques des activités physiques et sportives et service universitaire des activités physiques et sportives, 0515
- U. de Limoges, Service universitaire des activités physiques et sportives, sports collectifs (rugby), 0687
- INSA de Lyon, Activités physiques et sportives féminines, polyvalence sports collectifs, 0430
- U. Lyon I, Service universitaire des activités physiques et sportives, danse, 1733
- U. Lyon I, Activités physiques et sportives, psychophysiologie, 1763
- U. Lyon I, Activités physiques et sportives, sciences sociales, 1767
- U. Lyon I, Activités physiques et sportives, histoire des activités physiques et sportives, 1770
- U. Lyon I, Athlétisme ou danse ou natation ou volley-ball ou psychophysiologie ou biologie ou sciences sociales ou sciences humaines, 2025
- U. Lyon I, Activités physiques et sportives, apprentissage moteur, 2049
- U. Lyon I, Activités physiques et sportives, sciences humaines, 2050
- U. Lyon III, 0446 S

- U. de Saint-Etienne, 0755
- U. Montpellier I, Préparation aux concours, 0827
- U. Montpellier I, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 0833 S
- U. Montpellier I, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, entraînement sportif, préparation aux concours, 0968
- U. de Perpignan, Font-Romeu, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 0386
- U. Nancy I, 1005 S
- U. Nancy I, 1er octobre 2000, 1019 S
- U. Nancy I, 1299
- U. Nancy I, 1303
- U. de Metz, Activités physiques et sportives, 0505
- U. de Metz, Service universitaire des activités physiques et sportives, handball, musculation, 0663
- IUFM Nantes, Angers, Premier et second degrés, 0070
- U. de Nantes, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, natation, pédagogie et didactique, 1373
- U. de Nantes, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, management, organisation, activités physiques et sportives, 1650
- U. de Nantes, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, sports collectifs de petit terrain et sciences humaines, 1662
- U. de Nantes, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, athlétisme, condition physique et approches scientifiques, 1663
- IUFM Nice, 0060
- U. Nice (IUT Nice), Nice, Cannes, Menton, Sophia-Antipolis, Sports collectifs, 1318
- U. de Nice, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 0984
- U. de Toulon, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 0336
- U. de Toulon, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 0421
- IUFM Orléans-Tours, Blois, Formation des maîtres, 0097
- IUFM Orléans-Tours, Châteauroux, Formation des maîtres, 0116
- U. d'Orléans, Education et motricité, 0739
- U. d'Orléans, Management du sport, 0846
- IUFM Paris, Formation initiale et continue des professeurs des premier et second degrés, 0079
- U. Paris I, 0729 S
- U. Paris III, Polyvalence, 0616
- U. Paris IV, Service interuniversitaire des activités physiques et sportives, 0598
- U. Paris IV, Service interuniversitaire des activités physiques et sportives, 0600
- U. Paris IV, Service interuniversitaire des activités physiques et sportives, 0709
- U. Paris V, Service universitaire des activités physiques et sportives, basket-ball, natation (homme ou femme), 1745 S
- U. Paris V, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1753
- U. Paris V, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1754
- U. Paris V, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1755 S
- U. Paris V, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1757
- U. Paris V, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1760 S
- U. Paris V, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1761
- U. Paris V, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1778
- U. Paris V, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1782 S
- U. Paris V, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1784 S
- U. Paris V, Service universitaire des activités physiques et sportives, rugby haut niveau, badminton, musculation, 1993

- U. Paris IX, Service universitaire des activités physiques et sportives, 0313 S
- U. de Poitiers, Service universitaire des activités physiques et sportives, danse toutes techniques, gymnastique d'entretien, activités de mise en forme, complément toutes activités physiques et sportives, 1083 S
- U. de Poitiers, Angoulême, Activités physiques et sportives : pratique et théorie, 1092
- U. de Poitiers, Activités physiques et sportives : pratique et théorie, 1095
- U. de Poitiers, Activités physiques et sportives : pratique et théorie, 1108
- U. de Poitiers, Activités physiques et sportives : pratique et théorie, 1480
- U. de Poitiers, Activités physiques et sportives : pratique et théorie, 1576
- IUFM Reims, 0044
- IUFM Reims, Charleville-Mézières, 0100
- U. de Reims, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, animation sportive, 0823 S
- U. de Reims, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1216
- U. de Reims, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1217
- U. de Reims, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1247
- U. Rennes I (IUT Lannion), 1066 S
- U. Rennes II, 0351
- U. Rennes II, 0363
- U. de Brest, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, basket-ball, volley-ball, gymnastique, sciences de l'éducation, 1029
- U. de Brest, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, boxe, athlétisme, sciences humaines, 1030
- U. de Bretagne Sud, Lorient, 0242
- IUFM La Réunion, Saint-Denis et Le Tampon, Préparation aux capeps et professorat des écoles, formation des professeurs stagiaires, 0025 S
- IUFM La Réunion, Saint-Denis et Le Tampon, Préparation au capeps et au professorat des écoles, formation des professeurs stagiaires, 0037
- U. de La Réunion, Service universitaire des activités physiques et sportives, 0110
- U. de La Réunion, Le Tampon, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 0247 S
- U. de La Réunion, Le Tampon, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 0327
- U. de Rouen, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, gymnastique rythmique et sportive, 0830
- U. de Rouen, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 1335
- U. du Havre, Service universitaire des activités physiques et sportives, 0337
- U. Toulouse I, Service universitaire des activités physiques et sportives, basket, golf, 0241 S
- U. Toulouse III, Basket-ball, éducation physique et sportive, 1610 S
- U. Toulouse III (IUT Tarbes), 1594
- ENS Fontenay-Saint-Cloud, Lyon, 0136
- Ecole centrale de Paris, Football ou volley-ball ou basket, activités de plein air, 0203
- IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0108
- IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0199
- IUFM Versailles, Formation initiale et continue des personnels des premier et second degrés, 0257
- U. Paris X, Service universitaire des activités physiques et sportives, tennis, escrime, athlétisme, tennis de table (théorie et pratique), 0967 S
- U. Paris X, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, jeux d'opposition collective de petit terrain et préparation aux concours, 0976
- U. Paris X, Service universitaire des activités physiques et sportives, basket-ball, boxe, hand-ball (théorie et pratique), 0977
- U. Paris X, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, préparation aux concours et

- compétences en activités physiques et sportives, 0983
 U. Paris X, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, athlétisme, 0984
 U. Paris X, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, tennis de table, sports de raquette et préparation aux concours, 0989
 U. Paris X, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, volley-ball et préparation aux concours, 1080
 U. Paris X, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, natation et préparation aux concours, 1308
 U. Paris X, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, athlétisme, 1335
 U. Paris X, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, danse et préparation aux concours, 1336
 U. Paris X, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, natation, 1381
 U. Paris XI, Gymnastique et compétences annexes, 1766
 U. Paris XI, Escalade, activités physiques de pleine nature et compétences annexes, 1776
 U. Paris XI, Football ou volley-ball et compétences annexes, 1782
 U. Paris XI, 1785 S
 U. Paris XI, 1790 S
 U. Paris XI, 2032 S
 U. Versailles St-Quentin-en-Yvel, Mantes la Jolie et Poissy, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 0469
 U. Versailles St-Quentin-en-Yvel, Mantes la Jolie et Poissy, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, 0470
 U. d'Évry-Val d'Essonne, Psychologie du sport et spécialité sportive affirmée, 0397.

CONCOURS	NOR : MENP9902385A RLR : 711-1	ARRÊTÉ DU 26-10-1999 JO DU 3-11-1999	MEN DPE A2
----------	-----------------------------------	---	---------------

Second concours d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion

Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod. not. le 2° de art. 49-2; A. du 3-4-1998 not. art. 7

Article 1 - L'annexe prévue à l'article 7 de l'arrêté du 3 avril 1998 susvisé est complétée comme suit:

Annexe V

SCIENCE POLITIQUE

La deuxième épreuve comporte une présentation orale de la conception et du déroulement

d'une séance de séminaire de troisième cycle portant sur un thème général proposé par le jury et relatif à l'ensemble des disciplines de la science politique.

Cette présentation, d'une durée de quinze à vingt minutes, est suivie d'une discussion avec le jury. La durée totale de l'épreuve est de trente minutes.

Elle est précédée d'une préparation en salle, d'une durée de quatre heures.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 octobre 1999
 Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
 et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
 Pierre-Yves DUWOYE

TABLEAU
D'AVANCEMENTNOR : MENP9902363N
RLR : 625-0bNOTE DE SERVICE N°99-183
DU 10-11-1999MEN
DPE

A

vancement au grade de directeur de CIO

Réf. : D. n° 91-290 du 20-3-1991

Texte adressé aux recteurs d'académie; aux présidents d'université; aux directeurs d'instituts universitaires de formation des maîtres; aux présidents et directeurs de grands établissements

I - ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Dans le choix opéré parmi les candidatures, une attention toute particulière doit être portée à la valeur professionnelle du candidat.

Une étude approfondie de chaque dossier de candidature est indispensable à partir des critères de classement énoncés ci-dessous. L'implication du candidat dans son service et dans le cadre de l'exercice de certaines fonctions, sa manière de servir et ses mérites doivent être privilégiés.

Les modalités restent identiques à celles fixées par la note de service n° 98-227 du 12 novembre 1998 publiée au B.O. n° 43 du 19 novembre 1998 pour ce qui concerne:

- les conditions générales de recevabilité,
- les conditions d'inscription, de nomination et d'affectation.
- la prise en compte de l'échelon acquis au 31 août 1999.

II - APPEL À CANDIDATURES

Les personnels en activité dans les académies, les personnels détachés à l'étranger, dans l'enseignement supérieur, auprès d'une administration ou auprès d'un organisme implanté en France, ainsi que les personnels mis à disposition devront utiliser un imprimé, mis à leur disposition par les rectorats, par les administrations de tutelle ou téléchargeable par le système d'information et d'aide pour les promotions (SIAP), accessible sur internet à l'adresse "www.education.gouv.fr/personnel/siap". Ils devront le faire parvenir au rectorat ou, pour les personnels détachés ou mis à disposition, au bureau DPE C6, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09, au plus tard pour le 20 décembre 1999.

III - CRITÈRES DE CLASSEMENT DES CANDIDATURES

1 - Valeur professionnelle
La note sur 20 est multipliée par deux.

2 - Aptitude aux fonctions d'animation et de coordination et situations spécifiques

a) L'aptitude aux fonctions d'animation et de coordination (sur les pratiques du métier, dans les zones prioritaires, en formation, dans les projets d'établissement et au sein des équipes pédagogiques...) doit traduire votre appréciation de la capacité du candidat à diriger un CIO en utilisant pleinement la possibilité d'aller jusqu'à 50 points de bonification.

b) Situations spécifiques

- Participation à des actions de formateur: toutes les actions de formation auxquelles a pu participer le candidat, que ce soit dans le cadre de fonctions à temps plein, à temps partiel ou dans le cadre d'activités plus ponctuelles au niveau des bassins de formation (formation des professeurs principaux par exemple) doivent être prises en compte, de même que les fonctions de tuteur ou de conseiller en formation continue. Votre appréciation doit se traduire par un nombre de points pouvant aller jusqu'à 20.

- Faisant fonction de directeur de centre d'information et d'orientation: la situation de faisant fonction ne doit pas se traduire systématiquement par l'attribution d'une bonification de 10 points. Il vous revient avant tout d'apprécier la manière de servir du candidat et de moduler votre attribution en ne privilégiant pas uniquement le nombre d'années d'exercice en cette qualité.

IV - EXAMEN DES CANDIDATURES

Les critères définis au paragraphe III vous permettent d'établir un classement des candidatures. S'agissant de l'accès à un grade mais aussi à une fonction importante, il vous revient d'arrêter les propositions que vous faites au ministre, après vous être entouré des avis nécessaires et avoir consulté la commission

paritaire académique compétente.

V - TRANSMISSION DES PROPOSITIONS

Les propositions devront être classées par ordre de mérite.

La date limite d'envoi au bureau DPE C4 des dossiers de candidature, classés par vos soins, est fixée au 17 janvier 2000.

Je vous demande de veiller impérativement au respect de ces dates.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
 Pierre-Yves DUWOYE

PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE	NOR : MENE9902151A RLR : 723-3b	ARRÊTÉ DU 11-10-1999 JO DU 5-11-1999	MEN DESCO A10
---	------------------------------------	---	------------------

Unités de spécialisation 1 et 2 du CAPSAIS - session 2000

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 11 octobre 1999 :

1 - Une session d'examen en vue de l'obtention de l'unité de spécialisation 1 du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires sera ouverte le 14 juin 2000.

L'épreuve écrite de l'unité de spécialisation 1 aura lieu le 14 juin 2000, de 8 h 30 à 11 h 30, dans les académies de métropole et à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

Elle se déroulera le 4 juillet 2000 à Saint-Denis de la Réunion, aux mêmes heures.

Le sujet de l'épreuve de l'unité de spécialisation 1 est choisi par le ministre.

2 - Une session d'examen en vue de l'obtention de l'unité de spécialisation 2 sera ouverte à partir du 29 mai 2000.

Le calendrier fixant l'organisation des épreuves de l'unité de spécialisation 2 sera arrêté par le recteur de l'académie du centre d'examen.

3 - Les demandes d'inscription aux épreuves des unités de spécialisation 1 et 2 seront reçues dans les inspections académiques du 1er janvier au 15 mars 2000 inclus.

Dossier d'inscription à l'US 1

Après vérification et agrément de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, les dossiers d'inscription seront retournés au centre d'examen de l'académie d'origine du candidat (cf. tableau annexe I).
 Conformément aux indications figurant en

annexe 1, les dossiers d'inscription des candidats stagiaires originaires des DOM-TOM, en formation en métropole, seront adressés au centre d'examen de l'académie de leur établissement de formation.

Dossier d'inscription à l'US 2

Les candidats précisent l'option choisie parmi les options définies par l'arrêté du 15 juin 1987 modifié fixant les options et programmes de l'examen du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires. Après vérification et agrément de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, les dossiers d'inscription :

- des stagiaires de l'enseignement public et privé seront retournés au centre d'examen de l'académie du centre de formation du candidat (cf. annexe II)

- des candidats non stagiaires de l'enseignement public et privé (candidats libres et candidats en formation à distance) seront retournés au centre d'examen des académies de rattachement figurant en annexe III.

4 - Après vérification et agrément des conditions de recevabilité des candidatures, les services de l'inspection académique achèment les dossiers d'inscription vers les centres d'examen compétents (cf. annexes ci-jointes) **au plus tard le 31 mars 2000.**

5 - Les candidats à l'US2 adresseront au centre d'examen, en recommandé avec accusé de réception, leur mémoire professionnel en deux exemplaires. Ils tiendront compte de la date limite de dépôt des mémoires indiquée par le centre d'examen. Tout candidat qui ne respectera pas cette date ne pourra se présenter aux deux épreuves non dissociables de l'US 2.

6 - Les centres d'examen ouverts pour l'unité de spécialisation 1 figurent en annexe I. Pour l'unité de spécialisation 2, les centres d'examen figurent

en annexe II pour les stagiaires et en annexe III pour les candidats non stagiaires (candidats libres et candidats de l'enseignement à distance).

Annexe I

UNITÉ DE SPÉCIALISATION 1 - US 1

CANDIDATS	CENTRE D'EXAMEN
Stagiaires et candidats libres (*) de l'enseignement public et privé, sauf DOM-TOM	Académie d'origine du candidat (pour les candidats originaires d'Ile-de-France : SIEC)
Stagiaires et candidats libres de l'enseignement public et privé originaires des académies de Créteil, Paris, Versailles	SIEC (1)
Candidats libres (*) des DOM-TOM de l'enseignement public et privé	Académie d'origine du candidat (**)
Stagiaires de l'enseignement public et privé en formation dans un établissement de la métropole et originaires des DOM-TOM	Académie de l'établissement de formation
La Réunion: stagiaires en formation à l'IUFM de Saint-Denis	Académie d'origine du candidat
Guadeloupe - Guyane - Martinique: stagiaires en formation à l'IUFM des Antilles-Guyane	Académie d'origine du candidat (**)

**) Les candidats en formation à distance sont considérés pour l'examen comme des candidats libres.
(**) Les candidats des académies de Guadeloupe, Guyane, Martinique composent au chef-lieu de leur académie d'origine, les corrections ont lieu au centre d'examen de Pointe-à-Pitre.
(1) Service interacadémique des examens et concours de Créteil, Paris, Versailles - DEC 2 - 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex.
Les dossiers d'inscription destinés à ce centre doivent donc, après agrément, être transmis à l'adresse ci-dessus.*

Annexe II

UNITÉ DE SPÉCIALISATION 2 - US 2

Détermination du centre d'examen des candidats stagiaires de l'enseignement public

OPTIONS	CENTRE D'EXAMEN
A et B	SIEC (1)
C, D, E, F et G,	Académie de l'établissement de formation (stagiaires des académies de Créteil, Paris et Versailles: SIEC) (1)

*(1) Service interacadémique des examens et concours de Créteil, Paris, Versailles - DEC 2 - 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex.
Les dossiers d'inscription destinés à ce centre doivent donc, après agrément, être transmis à l'adresse ci-dessus.*

Détermination du centre d'examen des candidats stagiaires de l'enseignement privé

OPTIONS	CENTRE D'EXAMEN
Option choisie par les candidats figure parmi les attributions du centre d'examen de l'académie de formation	Académie de l'établissement de formation (stagiaires des académies de Créteil, Paris et Versailles : SIEC)
Option choisie par les candidats ne figure pas parmi les attributions du centre d'examen de l'académie de formation	Centre d'examen auquel est rattachée l'académie du centre de formation (cf. annexe III relative aux candidats libres)

Annexe III

UNITÉ DE SPÉCIALISATION 2 - US 2

Détermination du centre d'examen des candidats libres (*) de l'enseignement public et privé

CENTRE D'EXAMEN	ACADÉMIES RATTACHÉES À CHAQUE CENTRE D'EXAMEN
Option A et C	
Lyon SIEC d'Arcueil (1)	Aix-Marseille, Besançon, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nice Créteil, Paris, Versailles et toutes les académies non susmentionnées
Option B	
SIEC d'Arcueil (1)	Toutes les académies sont rattachées à ce centre d'examen pour cette option
Option D	
Bordeaux Caen Clermont-Ferrand Lille Lyon Nantes Nice Orléans-Tours Pointe-à-Pitre Reims Rouen Saint-Denis de La Réunion SIEC (1) Strasbourg Toulouse	Bordeaux, Limoges, Poitiers Caen Clermont-Ferrand Amiens, Lille Dijon, Grenoble, Lyon Nantes, Rennes Aix-Marseille, Corse, Nice Orléans-Tours, Guadeloupe, Guyane, Martinique Reims Rouen Réunion Créteil, Paris, Versailles Besançon, Nancy-Metz, Strasbourg Montpellier, Toulouse

(*) Les candidats en formation à distance sont considérés pour l'examen comme des candidats libres.
 (1) Service interacadémique des examens et concours de Créteil, Paris, Versailles - DEC 2 - 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex.
 Les dossiers d'inscription destinés à ce centre doivent donc, après agrément, être transmis à l'adresse ci-dessus.

CENTRE D'EXAMEN	ACADÉMIES RATTACHÉES À CHAQUE CENTRE D'EXAMEN
Option E	
<p>Aix-Marseille Amiens Besançon Bordeaux Caen Clermont-Ferrand Grenoble Lille Lyon Montpellier Nancy-Metz Nantes Nice Orléans-Tours Pointe-à-Pitre Poitiers Reims Rennes Rouen Saint-Denis de La Réunion SIEC (1) Strasbourg Toulouse</p>	<p>Aix-Marseille Amiens Besançon Limoges, Bordeaux Caen Clermont-Ferrand Grenoble Lille Dijon, Lyon Montpellier Nancy-Metz Nantes Corse, Nice Orléans-Tours Guadeloupe, Guyane, Martinique Poitiers Reims Rennes Rouen Réunion Créteil, Paris, Versailles Strasbourg Toulouse</p>
Option F	
<p>Aix-Marseille Amiens Bordeaux Clermont-Ferrand Grenoble Lille Lyon Montpellier Nancy-Metz Nantes Orléans-Tours Pointe-à-Pitre Poitiers Reims Rennes Saint-Denis de La Réunion SIEC (1) Strasbourg Toulouse</p>	<p>Aix-Marseille, Corse, Nice Amiens Bordeaux, Limoges Clermont-Ferrand Grenoble Lille Lyon, Dijon Montpellier Nancy-Metz, Nantes Orléans-Tours Guadeloupe, Guyane, Martinique Poitiers Reims Rennes, Caen, Rouen Réunion Créteil, Paris, Versailles Besançon, Strasbourg Toulouse</p>
<p>(1) Service interacadémique des examens et concours de Créteil, Paris, Versailles - DEC 2 - 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex. Les dossiers d'inscription destinés à ce centre doivent donc, après agrément, être transmis à l'adresse ci-dessus.</p>	

CENTRE D'EXAMEN	ACADÉMIES RATTACHÉES À CHAQUE CENTRE D'EXAMEN
Option G	
Aix-Marseille Bordeaux Lille Lyon Nantes Orléans-Tours Pointe-à-Pitre Rouen Saint Denis de La Réunion SIEC (1) Strasbourg Toulouse	Aix-Marseille, Corse, Nice Bordeaux, Limoges, Poitiers Amiens, Lille, Reims Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon Nantes, Rennes Orléans-Tours Guadeloupe, Guyane, Martinique Caen, Rouen Réunion Créteil, Paris, Versailles Besançon, Nancy-Metz, Strasbourg Montpellier, Toulouse
<i>(1) Service interacadémique des examens et concours de Créteil, Paris, Versailles - DEC 2 - 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex. Les dossiers d'inscription destinés à ce centre doivent donc, après agrément, être transmis à l'adresse ci-dessus.</i>	

PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE	NOR : MENE9902279A RLR : 723-3b	ARRÊTÉ DU 19-10-1999 JO DU 23-10-1999	MEN DESCO A10
---	------------------------------------	--	------------------

Unités de spécialisation 1 et 2 du CAPSAIS en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française - session 2000

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 19 octobre 1999:

1 - Une session d'examen en vue de l'obtention des unités de spécialisation 1 et 2 du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires est ouverte à partir du 5 juin 2000 pour la Polynésie française et à partir du 26 juin 2000 pour la Nouvelle-Calédonie.

L'épreuve écrite de l'unité de spécialisation 1 aura lieu le 5 juin 2000, de 8 h 30 à 11 h 30 à Pirae (Polynésie française). Elle se déroulera le 26 juin 2000, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), aux mêmes heures.

Le sujet de l'épreuve de l'unité de spécialisation 1 est choisi par le ministre.

2 - Les candidats originaires de Wallis-et-Futuna sont rattachés au centre d'examen de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

3 - Pour l'unité de spécialisation 2, les candidats choisissent l'une des options définies par l'arrêté du 15 juin 1987 modifié fixant les options et programmes de l'examen du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.

Le calendrier fixant l'organisation des épreuves de l'unité de spécialisation 2 sera arrêté par le vice-recteur du centre d'examen.

4 - Les demandes d'inscription aux épreuves des unités de spécialisation 1 et 2 seront reçues :

- du 29 novembre 1999 au 29 janvier 2000 inclus (registre d'inscription de la Polynésie française)

- du 1er janvier au 15 mars 2000 inclus (registre d'inscription de la Nouvelle-Calédonie).

Organisation du CAPSAIS, unités de spécialisation 1 et 2 - session 2000

Réf. : D. n° 87-415 mod.; D. n° 97-425 du 25-4-1997;
A. du 25-4-97 mod. par A. du 11-6-1998

Texte adressé aux recteurs d'académie; aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale; aux directeurs des instituts universitaires de formation des maîtres; au directeur du service interacadémique des examens et concours; au directeur du CNEFEI

■ Les instructions qui suivent ont pour objet de préciser, pour la session 2000, ouverte par l'arrêté du 11 octobre 1999 (JO du 5-11-1999), les conditions d'organisation de l'examen du CAPSAIS rénové.

I - COMPÉTENCE DES CENTRES D'EXAMEN

Il est rappelé que par centre d'examen, il faut entendre le lieu où siège le jury et où se déroulent les épreuves de l'US 1 et de l'US 2.

Cependant, l'épreuve de l'US 1 peut être subie au chef-lieu de l'académie dont relèvent les candidats quand il n'y a pas de centre d'examen dans cette académie. Les candidats à l'US 1 des académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique sont soumis à cette disposition: ils composent dans leur académie d'origine mais relèvent du centre d'examen de Pointe-à-Pitre.

Les épreuves de l'US 1 et de l'US 2 sont organisées dans les conditions suivantes:

A - Unité de spécialisation 1 (US 1)

L'épreuve écrite de l'US 1, commune à toutes les options, et dont le sujet est choisi par le ministre chargé de l'éducation est organisée au centre d'examen de l'académie, excepté pour les académies de Guadeloupe, Guyane et de Martinique dont les candidats composent au chef-lieu de leur académie alors que le centre d'examen est Pointe-à-Pitre.

Tous les candidats à l'examen du CAPSAIS, stagiaires ou non stagiaires, subiront l'épreuve écrite de l'US 1 au centre d'examen de leur

académie d'origine. Seuls les candidats stagiaires, originaires des DOM-TOM en formation en métropole, relèveront du centre d'examen de l'académie de leur centre de formation. Les candidats stagiaires ou non stagiaires de l'enseignement public et privé des académies de Paris, Créteil et Versailles subiront les épreuves au centre d'examen du SIEC.

Les candidats en formation à distance de l'enseignement public et privé sont considérés pour l'examen comme des candidats libres.

Les candidats sont tenus de se référer à l'annexe I pour connaître le centre d'examen dont ils relèvent.

B - Unité de spécialisation 2 (US 2)

L'US 2, comprend 2 épreuves non dissociables: la première consiste en la soutenance orale d'un mémoire professionnel, la seconde épreuve est une interrogation portant sur les aspects pédagogiques et techniques de l'option choisie.

Ces épreuves sont organisées dans les conditions suivantes:

Les jurys siègent dans les centres d'examen désignés par l'arrêté d'ouverture de la session 2000.

a) Candidats stagiaires

Sont concernés les candidats de l'enseignement public en stage au CNEFEI ou dans un IUFM assurant la préparation à l'examen du CAPSAIS et candidats de l'enseignement privé en stage dans un centre de formation conventionné.

Les stagiaires de l'enseignement public subissent l'ensemble des épreuves au centre d'examen de l'académie dont dépend leur centre de formation. Pour les trois académies de Créteil, Paris et Versailles, ces candidats relèvent du centre d'examen du SIEC.

● Le calendrier des épreuves d'examen de chacune des options de l'US 2 devra être fixé par les recteurs en fonction des dates auxquelles la formation se termine dans les centres de formation et en tenant compte notamment du fait que,

selon qu'elle est classique ou alternée, elle prend fin à des dates différentes.

- Le service interacadémique des examens et concours de Créteil, Paris et de Versailles déterminera pour sa part la date des épreuves des différentes options de l'US 2 en tenant compte des dates de fin de formation des centres de formation de ces 3 académies.

Les stagiaires des centres de formation de l'enseignement privé subissent l'ensemble des épreuves au centre d'examen de l'académie de leur centre de formation si parmi les attributions de ce centre d'examen figure l'option choisie par les candidats.

Dans le cas contraire, ces candidats subissent les épreuves de l'US 2 au centre d'examen auquel leur académie est rattachée (cf. tableau annexe III relative aux candidats non stagiaires).

b) Candidats non stagiaires

Ils subissent les épreuves au centre d'examen auquel leur académie est rattachée (conformément aux indications du tableau figurant en annexe III).

Les candidats en formation à distance de l'enseignement public et privé sont considérés pour l'examen comme des candidats libres.

II - INSCRIPTION DES CANDIDATS, AGRÉMENT DES CANDIDATURES ET TRANSMISSION DES DOSSIERS

Il appartient aux services des examens des différents rectorats et au SIEC d'Arcueil de mettre à disposition des inspections académiques pour les candidats non stagiaires et/ou des centres de formation pour les candidats actuellement en stage, les deux dossiers d'inscription à l'US 1 et à l'US 2.

Les candidats renvoient le ou les dossiers d'inscription à l'IA/DSDEN de leur département d'origine.

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 1997 modifié, les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale agréent les candidatures.

A - Dossier d'inscription à l'US 1

- après vérification et agrément de l'IA, le

dossier d'inscription est retourné par l'IA au centre d'examen de l'académie d'origine du candidat (cf. annexe I);

- les dossiers des stagiaires originaires des domtom en formation en métropole sont retournés au centre d'examen de l'académie de leur établissement de formation.

B - Dossier d'inscription à l'US 2

a) Stagiaires de l'enseignement public

Après vérification et agrément de l'IA, les dossiers d'inscription sont retournés par l'IA au centre d'examen de l'académie du centre de formation du candidat.

b) Stagiaires de l'enseignement privé

Après vérification et agrément de l'IA, les dossiers d'inscription sont retournés par l'IA au centre d'examen de l'académie du centre de formation du candidat si l'option choisie est assurée dans l'académie.

Dans le cas contraire, le dossier est retourné au centre d'examen auquel l'académie du centre de formation est rattachée (tableau relatif aux candidats libres annexe III).

c) Candidats non stagiaires de l'enseignement public et privé (candidats libres et candidats de l'enseignement à distance)

Après vérification et agrément de l'IA, les dossiers sont adressés par les IA aux centres d'examen auxquels l'académie des différents candidats est rattachée (tableau annexe III).

C - Date limite de transmission aux centres d'examen

Après vérification et agrément des conditions de recevabilité des candidatures, les services de l'inspection académique achemineront les dossiers d'inscription vers les centres d'examen compétents en respectant la date limite de transmission précisée à l'article 4 de l'arrêté d'ouverture de la session 2000 (cf. arrêté et ses annexes).

III - AUTRES DISPOSITIONS

A - Candidats à l'US 2

- Les candidats à l'US 2 adresseront au centre d'examen, en recommandé avec accusé de réception, leur mémoire professionnel en

deux exemplaires. Ils tiendront compte de la date limite de dépôt des mémoires indiquée par le centre d'examen. Tout candidat qui ne respectera pas cette date ne pourra se présenter aux deux épreuves non dissociables de l'US 2.

● Les candidats ajournés aux épreuves de l'US 2 de la session précédente sont à considérer comme des candidats libres et subissent les épreuves au centre d'examen auquel leur académie est rattachée (tableau annexe III).

B - Composition du jury

J'attire votre attention sur la nécessité de constituer, désormais, un jury par unité de spécialisation. Des commissions peuvent être mises en place au sein des jurys lorsque le nombre de candidats le justifie.

Vous veillerez dans la mesure du possible, à favoriser l'intervention de compétences

extérieures à l'académie et à introduire dans la composition du jury un mélange équilibré de personnalités ayant des fonctions diversifiées: par exemple, un inspecteur de l'éducation nationale, un formateur spécialiste et un professionnel du terrain.

Dans tous les cas, il convient d'éviter, chaque fois que possible, que les candidats stagiaires passent les épreuves en présence des formateurs de leur centre de formation.

NB : Toutes les annexes mentionnées dans la présente note de service font l'objet d'une publication avec l'arrêté d'ouverture de session de 2000.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

Dans le B.O. n° 38 du 28 octobre 1999, des erreurs techniques se sont produites dans le compte rendu de la réunion du CCHS, p.1943 :

● Dans le titre

Au lieu de :

Comité central d'hygiène et de sécurité du MEN

Lire :

Comité central d'hygiène et de sécurité du ministère chargé de l'éducation nationale

● Dans le texte

Au lieu de :

(présentation par M. Garnier, sous-directeur de la prévision et des moyens à la direction de l'enseignement scolaire).

Lire :

(présentation par M. Ganier, sous-directeur de la prévision et des moyens à la direction de l'enseignement scolaire).

M OUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATIONS

NOR : MENA9902298D

DÉCRET DU 3-11-1999
JO DU 6-11-1999MEN
DPATE B2

Inspecteurs d'académie adjoints

■ Par décret du Président de la République en date du 3 novembre 1999, les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux dont les noms suivent sont nommés en la même qualité respectivement dans les départements ci-dessous désignés :

- Bouches-du-Rhône (Marseille) : M. Philippe Picoche, en remplacement de Mme Henriette Perdiguero appelée à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 1er octobre 1999.

- Haute-Garonne (Toulouse) : M. Mokhtar Kachour, en remplacement de Mme Jacqueline Imbert-Mazare appelée à d'autres fonctions, à compter du 1er octobre 1999.

- Isère (Grenoble) : Mme Danièle Varlet, en

remplacement de Mme Monique Lesko-Dunaigre appelée à d'autres fonctions, à compter du 8 octobre 1999.

- Nord (Lille) : M. Jean-Pierre Cuvelier, en remplacement de M. Michel Ostojski appelé à d'autres fonctions, à compter du 1er octobre 1999.

- Nord (Lille) : M. Roger Keime, en remplacement de M. Bernard Januel appelé à d'autres fonctions, à compter du 15 octobre 1999.

- Seine-Saint-Denis (Bobigny) : M. Jean Verlucco, en remplacement de M. Jean-Luc Benefice appelé à d'autres fonctions, à compter du 1er octobre 1999.

- Val-d'Oise (Cergy-Pontoise) : M. Jean-Michel Sevestre, en remplacement de M. Roger Vrand appelé à d'autres fonctions, à compter du 1er octobre 1999.

NOMINATION

NOR : MENI9902448A

ARRÊTÉ DU 10-11-1999

MEN
IG

CAP des IGAENR

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod.; L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 84-955 du 25-10-1984 ens. D. n° 82-451 du 28-5-1982; D. n° 99-878 du 13-10-1999 not. art. 15; A. du 22-4-1969 mod.; A. du 5-10-1998

Article 1 - L'article premier de l'arrêté du 5 octobre 1998 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Est nommé représentant de l'administration, en qualité de membre suppléant

- M. Pierre-Yves Duwoye, directeur des

personnels enseignants, en remplacement de Mme Marie-France Moraux.

Article 2 - Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 novembre 1999
Le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
Claude ALLÈGRE

NOMINATION	NOR : MENS9902311A	ARRÊTÉ DU 22-10-1999 JO DU 30-10-1999	MEN DES A12
------------	--------------------	--	----------------

Directeur de l'École nationale supérieure de physique de Marseille

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date

du 22 octobre 1999, M. Paul Parraud est nommé directeur de l'École nationale supérieure de physique de Marseille, pour une durée de cinq ans.

NOMINATIONS	NOR : MENP9902486A	ARRÊTÉ DU 15-11-1999	MEN DPE E1
-------------	--------------------	----------------------	---------------

Présidents des jurys du concours externe de l'agrégation - session 2000

Vu d. n° 72-580 du 4-7-1972 mod. ; A. du 12-9-1988 mod. ; A. du 21-7-1999

Article 1 - Les présidents des jurys du concours externe de l'agrégation, ouvert au titre de la session de 2000, sont désignés ainsi qu'il suit :

Lettres classiques

Mme Laurence Villard, professeur à l'université de Rouen

Grammaire

Mme Françoise Skoda, professeur à l'université Paris IV

Lettres modernes

M. Louis Baladier, inspecteur général de l'éducation nationale

Histoire

Mme Claude Gauvard, professeur à l'université Paris I

Géographie

M. Rémy Knafou, professeur à l'université Paris VII

Sciences économiques et sociales

Mme Catherine Omnes, professeur à l'université Versailles-St Quentin

Allemand

M. Hervé Quintin, professeur à l'université de Nantes

Arabe

M. Joseph Dichy, professeur à l'université Lumière Lyon II

Langue et culture chinoises

Mme Catherine Despeux, professeur à l'INALCO

Espagnol

M. Raphaël Carrasco, professeur à l'université Montpellier III

Hébreu

M. Joseph Tedghi, professeur à l'INALCO

Italien

M. François Livi, professeur à l'université Paris IV

Langue et culture japonaises :

M. François Macé, professeur à l'INALCO

Néerlandais

M. Gilbert Van de Louw, professeur à l'université Lille III

Polonais

Mme Maria Delaperrière, professeur à l'INALCO

Portugais

M. Claude Maffre, professeur à l'université Montpellier III

Russe

M. Francis Conté, professeur à l'université Paris IV

Mathématiques

M. Alain Lichniewsky, professeur à l'université Paris Sud-Orsay

Sciences physiques option physique

M. Yves Guldner, professeur à l'université Paris VI

Sciences physiques option chimie

M. Alain Fuchs, professeur à l'université Paris XI

Sciences physiques option physique et électricité appliquées

M. René Moreau, inspecteur général de l'éducation nationale

Sciences physiques option procédés physico-chimiques

M. Gilles Muratet, professeur à l'université Paris XIII

Sciences de la vie et de la Terre

M. Alain Fréminet, professeur à l'université
Claude Bernard de Lyon

Biochimie-génie biologique

M. André Calas, professeur à l'université Pierre
et Marie Curie

Mécanique

M. Alain Bernard, professeur à l'université
Nancy I

Génie civil

M. Jean-Pierre Ollivier, professeur à l'INSA de
Toulouse

Génie électrique

M. Christian Glaize, professeur à l'université
Montpellier II

Génie mécanique

M. Alain Roynette, inspecteur général de l'édu-
cation nationale

Économie et gestion

M. Jean-Louis Malo, professeur à l'université

de Poitiers

Éducation musicale et chant choral

M. Guy Gosselin, professeur à l'université de
Tours

Arts option arts plastiques

M. Jacques Cohen, professeur à l'université Paris I

Arts option arts appliqués

Mme Anne Meyer, inspecteur général de l'édu-
cation nationale

Éducation physique et sportive

M. Jean-Pierre Famose, professeur à l'univer-
sité Paris-sud-Orsay.

Article 2 - Le directeur des personnels ensei-
gnants est chargé de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Paris, le 15 novembre 1999

Le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
Claude ALLÈGRE

NOMINATIONS

NOR : MENP9902487A

ARRÊTÉ DU 15-11-1999

MEN
DPE E1

Présidents des jurys du concours interne de l'agrégation et du CAER correspondant - session 2000

*Vu D. n° 72-580 du 4-7-1972 mod. ; A. du 12-9-1988
mod. ; arrêtés du 21-7-1999*

Article 1 - Les présidents des jurys du concours
interne de l'agrégation et du concours d'accès à
l'échelle de rémunération des professeurs agré-
gés, ouverts au titre de la session de 2000, sont
désignés ainsi qu'il suit :

Lettres classiques

M. Jean Trotin, inspecteur général de l'éduca-
tion nationale

Lettres modernes

M. Pierre-Louis Rey, professeur à l'université
Paris III

Histoire et géographie

M. Jean-Pierre Martin, professeur à l'université
Paris IV

Sciences économiques et sociales

M. Gilles Ferréol, professeur à l'université de
Poitiers

Allemand

M. Francis Goullier, inspecteur général de
l'éducation nationale

Anglais

Mme Mireille Golazewski, inspecteur général
de l'éducation nationale

Arabe

M. Joseph Dichy, professeur à l'université
Lumière Lyon II

Langue et culture chinoises :

Mme Catherine Despeux, professeur à
l'INALCO

Espagnol

M. Jacques Badet, inspecteur général de l'édu-
cation nationale

Hébreu

M. Joseph Tedghi, professeur à l'INALCO

Italien

M. Bruno Toppan, professeur à l'université
Nancy II

Portugais

Mme Jacqueline Penjon, professeur à l'univer-
sité Paris III

Russe

M. Jean Breuillard, professeur à l'université
Lyon III

Mathématiques

M. Jacques Camus, professeur à l'université Rennes II

Sciences physiques option physique-chimie

M. Gérard Lhommet, professeur à l'université Paris VI

Sciences physiques option physique appliquée

M. Jacques Pistré, professeur à l'ENSI de Talence

Sciences de la vie et de la Terre

M. Francis Wieme, inspecteur général de l'éducation nationale

Biochimie- génie biologique

M. Jean Figarella, inspecteur général de l'éducation nationale

Mécanique

M. Jean-Jacques Barrau, professeur à l'université Toulouse III

Génie électrique

M. Jean-Claude Dufresne, inspecteur général de l'éducation nationale

Génie mécanique

M. Alain Roynette, inspecteur général de l'éducation nationale

Économie et gestion

M. Christian Raulet, inspecteur général de l'éducation nationale

Éducation musicale et chant choral

M. Yves Ferraton, professeur à l'université Nancy II

Arts option arts plastiques

M. Jean-Louis Flechniakoska, professeur à l'université de Strasbourg

Éducation physique et sportive

M. Philippe Graillot, inspecteur général de l'éducation nationale

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 novembre 1999

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

Claude ALLÈGRE

TITULARISATION	NOR : MENP9902454A	ARRÊTÉ DU 25-10-1999	MEN DPE
----------------	--------------------	----------------------	---------

M^{aitre de conférences des universités-praticien hospitalier}

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, de la ministre de l'emploi et de la solidarité et de la secrétaire d'État à la santé et à l'action sociale, en date du 25 octobre 1999, M. Patrice

Bouvagnet, maître de conférences des universités-praticien hospitalier stagiaire en génétique (option clinique) affecté au centre hospitalier et universitaire de Lyon (université Lyon I), dans le service de cardiologie C, hôpital cardiologique, est titularisé à compter du 1er septembre 1999. (Emploi n° 474 MC-PH 0618).

NOMINATIONS	NOR : MENP9902463A	ARRÊTÉ DU 15-11-1999	MEN DPE DT
-------------	--------------------	----------------------	------------

C^{APN des professeurs de l'ENSAM}

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; A. du 12-5-1999

Article 1 - Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté en date du 12 mai 1999 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit:

- M. Pierre-Yves Duwoye, directeur des personnels enseignants, président, en remplacement de Mme Marie-France Moraux.
- Mme Claudine Peretti, chef de service, adjointe au directeur des personnels enseignants.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Fait à Paris, le 15 novembre 1999

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS	NOR : MENP9902462A	ARRÊTE DU 10-11-1999	MEN DPE D1
-------------	--------------------	----------------------	---------------

CAPN des professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de l'ENSAM

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; A. du 22-9-1997 mod.

Article 1 - Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté en date du 22 septembre 1997 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit:

- M. Pierre-Yves Duwoye, directeur des personnels enseignants, président, en remplacement de Mme Marie-France Moraux.
- Mme Claudine Peretti, chef de service, adjointe

au directeur des personnels enseignants.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Fait à Paris, le 10 novembre 1999
Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS	NOR : MENG9902353A	ARRÊTE DU 22-10-1999 JO DU 30-10-1999	MEN DAJ A3
-------------	--------------------	--	---------------

Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 22 octobre 1999, l'arrêté du 19 février 1999 portant nomination au Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public est modifié par les dispositions suivantes, pour ce qui concerne les représentants des organisations

représentatives des parents d'élèves représentant la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE):

Titulaires

- M. Georges Dupon-Lahitte,
- M. Jean-Jacques Hazan,
- M. Luc Charpentier.

Suppléants

- M. Philippe Pugnet,
- Mme Dominique Padro,
- M. Claude Vielix.

NOMINATIONS	NOR : MENG9902381A	ARRÊTE DU 26-10-1999 JO DU 3-11-1999	MEN DAJ A3
-------------	--------------------	---	---------------

Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 26 octobre 1999, l'arrêté du 19 février 1999 portant nomination au Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public est modifié

par les dispositions suivantes pour ce qui concerne les représentants des organisations représentatives des parents d'élèves représentant la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, (PEEP):

Titulaires

- M. Jean-Pierre Berthelot,
- M. Bertrand Tine.

Suppléants

- Mme Colette Demierre,
- Mme Isabelle Briens.

NOMINATIONS

NOR : MENS9902119A

ARRÊTÉ DU 1-10-1999
JO DU 3-11-1999MEN
DES

Candidats ayant obtenu le diplôme d'État de psychologie scolaire - session juin-juillet 1999

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en date du 1er octobre 1999, ont obtenu le diplôme d'État de psychologie scolaire à la session de juin - juillet 1999 les candidats dont les noms suivent:

I - Centre Aix-Marseille I

Albertini Françoise
Badoc Christine
Bernaleau Emmanuelle
Boisseranc Claudine
Bonnaives Isabelle
Bouffier Patrice
Boutin Christine
Brunet Réjane
Carbonel Edgar
Ciabrini Christiane
Combalat Patricia
Defaut Nicole
Perez Frédérique
Pierrisnard Sabine
Pigeire Céline
Raillard Giovanna
Sarton Catherine
Sueur Nelly
Tibaron Martine

II - Centre Bordeaux II

Roubichou Jean
Criou Philippe
Galvaing Marie-Pierre
Vergne Catherine
Chouzenoux Delphine
Mossion Sylvie épouse Vincent
Chaverot Francine épouse Dupuy
Giron Evelyne épouse Sarnette
Leveque Virginie
Richard Fabienne épouse Vialenc
Soulie Véronique épouse Miossec
Schmit Roland
Fougerouse Dominique épouse Femenia
Chonville Catherine

Pittiglio Serge
Schucht Martine
Dominici Emma épouse Douyere
Nascimben Isabelle
Loizeau Danièle épouse Coudray
Occhipinti Nicole
Daviet Bertrand
Gabouriau Olivier
Vauzelles Jean-Louis

III - Centre Grenoble II

Bellemain Patricia
Berthier Chantal
Besses Dominique épouse Delhoume
Bibollet-Ruche Stéphanie épouse Stauffert
Chazole Guy
Coindre Isabelle
Doujon Emmanuelle épouse Casagrande
Krumpie Ginette épouse Garnier
Lashermes Yves
Mabille Valérie
Vourc'h Karine

IV - Centre Lille III

Carlier Valérie
Demilly Marilyse
Dransart Marcel
Frischbach Eric
Indriamihaja Annick
Legay Catherine
Maghdich Anne-Marie
Malherbe Armelle
Moy Hervé
Normand Françoise
St-Pol Laurence
Ternoy Sandrine

V - Centre Lyon II

Armand Valérie
Aubert Nancy
Bakhabba Françoise
Barollier Béatrice
Chapusot Michel
Chevillot Nathalie
Deville Marie-Hélène
Euvrard Hélène
Ferrapie Odile
Fontvieille Annie
Lloret Marie-Christine

Marion Rémi
Menecier David
Meynet Jacques-Noël
Montbarbon Sylvie
Nay Sylviane
Orsat Christine
Persoud Nathalie
Pinat Christine
Renard Nicole
Schmitt Patrick
Tyrode Yasmina

VI - Centre Paris V

Barthélémy Catherine
Battistoni Christine épouse Chalumeau
Bertrand Alain
Beorchia Véronique épouse Otero
Bocquet Didier
Boniface Corinne
Boudet Isabelle
Bouvelot François
Chelly Corinne
Collet Sylvie-Marie
Corantin Frantz épouse Chatelard
Cornudet Cécile
Cousin Marie-Paule
Daguenet Paulette épouse Bizieux
Dangreville Josette épouse Massif
Desaubry Christine
Desesquelles Véronique épouse Jouan
Dubois Véronique
Écuyer Alain
Fleureau Annabelle épouse Godefroy
Friedrich Jean-François
Garault Marie-Christine
Godineau Alain
Gomez Annick épouse Fillot
Graindorge Patricia
Grosol Max
Guerin Alain
Hemery Sylvie

Hoarau Jacques
Joseph Marie-Christine
Jouet Sylvie
Juliot Sylvie épouse Gledel
Juniel Alexandra
Koch Anne-Marie épouse Alter
Korenbajzer Véronique
Laine Catherine
Lamy Isabelle
Lartillot Annie
Lascaux Hervé
Le Porchou Isabelle
Le Texier Valérie
Leblanc Nathalie
Leboulanger Guylaine épouse Manson
Lepeltier Laurence épouse Sevin
Leroy Isabelle
Loges Patricia
Loison Laurence épouse Grude
Matignon Brigitte épouse Vialatte
Montupet-L'hermitte Jacqueline épouse Thiry
Mucelli Marie-Léa
Noble Alain
Paul Maryline
Perez Céline
Pinard Carine
Prevot Danielle épouse Piguët
Redolfi Jean-Louis
Robin Christine
Rozec Bernard
Rousseau Véronique
Rullaud Valérie épouse Diol
Sebbah Éric
Simon Catherine
Smith Valérie
Steinmetz Laurence épouse Delvincourt
Swertvaegher Dominique
Wilk Olivia
Wohlgemuth Claude épouse Chaillet
Wolf Jean-Thomas.

I NFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA9902458V

AVIS DU 10-11-1999

MEN
DPATE B1

S GASU, adjoint au secrétaire général de l'académie de Paris

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, adjoint au secrétaire général de l'académie de Paris est vacant. Sous l'autorité du secrétaire général de l'académie, il devra :

- seconder celui-ci dans tous les aspects de la gestion administrative, financière et technique de l'académie;

- coordonner la mise en œuvre du projet académique et assurer le suivi de la politique de contractualisation avec l'administration centrale;

- suivre plus particulièrement la gestion des moyens attribués à l'académie par les services centraux ainsi que la gestion des différents ordres d'enseignement et types d'établissements;

- en liaison étroite avec la direction des relations et ressources humaines, suivre l'organisation et le fonctionnement des services du rectorat, notamment en matière de gestion prévisionnelle, par la mise en cohérence des procédures avec les axes principaux de progrès développés dans le cadre du projet académique;

- suivre le contrôle national des emplois;

- mettre en œuvre une fonction de contrôle de gestion, en lien étroit avec l'ensemble des services déconcentrés.

Les candidats devront :

- avoir une solide expérience administrative;

- posséder une connaissance approfondie du système éducatif et des enjeux de la modernisation de la fonction publique;

- maîtriser tous les champs d'intervention des enseignements scolaires;

- avoir le goût et le sens du travail en équipe et des relations.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut est ouvert :

- aux administrateurs civils titularisés en cette qualité depuis quatre ans au moins;

- aux fonctionnaires nommés depuis deux ans au moins dans l'emploi de secrétaire général d'université régi par le décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié;

- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli dix ans de services effectifs en catégorie A et soit appartenant à la hors-classe, soit ayant atteint au moins le huitième échelon de la classe normale.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'à monsieur le recteur de l'académie de Paris, 47, rue des Écoles, 75230 Paris cedex 05, tél. 01 40462211, fax 01 40462010, et monsieur le directeur de l'académie de Paris, secrétariat général, à l'attention personnelle de madame Ramond, 94, avenue Gambetta, 75984 Paris cedex, tél.0144624040, fax 01 40301272.

VACANCE DE FONCTIONS	NOR : MENS9902312V	AVIS DU 30-10-1999 JO DU 30-10-1999	MEN DES A12
-------------------------	--------------------	--	----------------

D irecteur de l'institut de science financière et d'assurances

■ Les fonctions de directeur de l'institut de science financière et d'assurances, école interne à l'université Lyon I (décret n° 85-1243 du 26 novembre 1985 modifié), sont déclarées vacantes.

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Journal officiel de la République française, à monsieur le président de l'université Lyon I, service des affaires générales et statutaires, bâtiment 002, Campus de la Doua, 43, boulevard du 11 novembre 1918, 69222 Villeurbanne cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction de l'enseignement supérieur, service des contrats et des formations, sous-direction des certifications supérieures et de la professionnalisation, bureau des écoles d'ingénieurs, DES A12, 61-65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15.

VACANCE DE POSTE	NOR : MENA9902459V	AVIS DU 10-11-1999	MEN DPATE B1
---------------------	--------------------	--------------------	-----------------

C ASU au rectorat de l'académie de CAEN

■ Le poste de conseiller d'administration scolaire et universitaire, chef de la division des examens et concours au rectorat de l'académie de Caen est vacant.

Ce poste requiert une bonne connaissance du système éducatif et des notions de contrôle de gestion et de maîtrise des dépenses (budget de 20 MF).

Le titulaire du poste doit posséder un sens affirmé de l'organisation et du pilotage: savoir animer et coordonner une équipe de 36 personnes organisée en 5 bureaux.

Ce poste requiert des qualités humaines et professionnelles affirmées dans le domaine relationnel (jurys, chefs d'établissement, corps d'inspection, enseignants, ATOS); une aptitude

au management participatif; un goût marqué pour le travail en équipe.

Les candidatures éventuelles, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique dans les 15 jours qui suivent la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à madame la rectrice de l'académie de Caen, 168, rue Caponière, 14061 Caen cedex, tél. 0231301501, fax 0231301592.

VACANCE DE POSTE	NOR : MENA9902474V	AVIS DU 10-11-1999	MEN DPATE C2
---------------------	--------------------	--------------------	-----------------

P oste au rectorat de la Martinique

■ L'emploi de chef de la division de l'informa-

tion et de la bureautique au rectorat de l'académie de la Martinique est vacant. Ce poste s'adresse à un ingénieur de recherche ayant une forte capacité à travailler en équipe. Si des

compétences en informatique sont souhaitables, il est avant tout indispensable que le candidat possède des capacités avérées à animer les équipes nécessaires pour ce type de poste.

Le chef de la division de l'informatique administrative et de la bureautique est plus spécialement chargé de coordonner :

- la gestion administrative courante, et la direction technique des personnels informaticiens placés sous sa responsabilité ;
- le suivi financier des dépenses informatiques ainsi que la préparation du budget annuel correspondant ;
- la supervision du fonctionnement du CATI de la Martinique ;
- la mise en place et le développement des activités informatiques liées aux nouveaux systèmes d'informations ;
- la mise en œuvre des applications bureautiques, en particulier le courrier électronique et son volet organisationnel (logiciel de gestion documentaire) ;
- l'information des établissements scolaires et le

bon fonctionnement du dispositif d'assistance ;

- la participation active à la conception, la mise en service et l'évaluation des projets académiques basés sur les nouvelles technologies (Internet/Intranet, visiocommunication, services vocaux...).

Les candidats devront envoyer leur candidature à compter de la présente publication, sous forme d'un dossier comprenant notamment une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé.

Ce dossier devra être adressé sous pli recommandé au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau DPATE C2, 142, rue du Bac, 75007 Paris.

Une copie du dossier devra être directement envoyée à monsieur le recteur de l'académie de la Martinique, secrétariat général, les Hauts de Terre ville, 97279 Schoelcher cedex.

Tout renseignement complémentaire peut être recueilli auprès de monsieur le secrétaire général de l'académie de la Martinique, tél. 05 96 52 27 27.

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

ÉMISSIONS TÉLÉVISÉES *
PRÉVUES SUR " LA CINQUIÈME " du 29 novembre au 3 décembre 1999

LUNDI 29 NOVEMBRE

9 H 55 - 10 H 10

JEUDI 2 DÉCEMBRE

9 H 15 - 9 H 30

GALILÉE

(collèges)

D' IMAGES ET DE SONS

Cette série propose :

Documentaire-cadrage : l'Afrique dans le champ

Le langage des images dans le "documentaire", tel est le sujet de l'émission du jour. Michel Viotte, réalisateur de films documentaires, vient de rentrer du Kenya avec son opérateur. Ils ont tourné dans les grandes réserves sauvages, des images de paysages et d'animaux de l'Afrique éternelle, qui viendront s'insérer dans un film réalisé sur un couple d'aventuriers cinéastes. Mais quand on plante sa caméra devant le réel, on commence par faire des choix, que mettre dans le cadre qui traduise le mieux cette réalité?

Et comment organiser les formes à l'intérieur du cadre ? Ce sont les questions que le réalisateur et son opérateur se sont posées tout au long de leur tournage.

MARDI 30 NOVEMBRE

9 H 55 - 10 H 10

VENDREDI 3 DÉCEMBRE

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE

(lycées)

LES TRENTE DERNIÈRES

Cette série propose :

La qualité de la vie

"Consommez et vous vivrez bien", tel semble être le crédo des années 1960. Mais peu à peu s'affirme une autre tendance. "Écologie", "Qualité de la vie" sont des mots qui figurent en effet de plus en plus souvent dans les images d'archives des décennies suivantes. Le sociologue Philippe Bataille commente : "Développement durable", "Épanouissement personnel", "Vie saine" sont certainement des valeurs auxquelles tous n'ont pas encore accès, mais il n'est plus personne aujourd'hui, dans le champ politique ou économique, qui songerait à les négliger.

JEUDI 2 DÉCEMBRE

17 H 10 - 17 H 25

GALILÉE

(collèges)

D' IMAGES ET DE SONS

Cette série propose :

Dessin animé

Explorer le langage des images de dessin animé, c'est ce que propose cette émission. Olie est un personnage tout en malice qui partage plein d'aventures avec sa famille et ses amis. Olie présente les émissions pour la jeunesse de "La Cinquième". Mais, Olie n'existe pas, Olie est un dessin animé. C'est une armée d'animateurs qui lui donne vie à l'aide de crayons et de claviers d'ordinateurs. La série a été créée au Canada, mais c'est en France que s'élabore chaque épisode, à partir d'un story-board particulièrement détaillé.

* Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.

N.B. - Les guides pédagogiques des émissions sont disponibles sur Internet : www.cndp.fr
site Savoirs Collège, rubrique Galilée.